



Numéro 50 | mars 2025

Vols de bétail à la frontière tchado-camerounaise

Dr Oluwole Ojewale et Dr Raoul Sumo Tayo

Résumé

Cette étude présente des données probantes sur la dynamique du vol de bétail dans les régions frontalières entre le Cameroun et le Tchad. Elle identifie les moteurs et catalyseurs du phénomène ainsi que les réseaux d'acteurs impliqués dans cette économie criminelle. Certains des espaces frontaliers concernés échappent à l'autorité étatique, posent des problèmes en matière de sécurité et renforcent l'économie illicite du vol de bétail. La lutte contre ce phénomène dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun nécessite une approche globale entre les diverses parties prenantes en raison de l'interaction complexe des dynamiques économiques, sociales et sécuritaires dans ces espaces.

Résultats clés

- Les principaux facteurs de vol de bétail sont : la transhumance et le travail des enfants, les conflits divers, problèmes de gouvernance, les facteurs environnementaux, la porosité des frontières, la perception culturelle et l'acceptation sociale de cette activité criminelle, la corruption et l'inefficacité du système judiciaire.
- Le lien entre le vol de bétail et d'autres formes de criminalité organisée s'illustre par le financement du terrorisme, la contrebande, le trafic d'armes, les enlèvements et le blanchiment de capitaux.
- Outre les voleurs de bétail traditionnels, les principaux acteurs du vol de bétail sont : l'État islamique en Afrique de l'Ouest ou EIAO (71,4 %), Boko Haram (9,5 %), les groupes séparatistes (8,1 %) et les groupes armés non identifiés (5,4 %).

Introduction

Ces dernières années, l'on note un essor du vol de bétail en Afrique. Ce phénomène, de plus en plus lié à la violence, est devenu une activité criminelle lucrative liée à la violence et au financement d'organisations criminelles ou terroristes¹. Cette pratique implique un effort coordonné d'un groupe d'individus pour saisir le bétail d'autrui, dans des zones de pâturage ou des enclos à bétail dans le but de réaliser des bénéfices

commerciaux illicites². Les journalistes, les universitaires et les praticiens identifient progressivement cette activité criminelle comme une variante de la criminalité organisée³. De plus, en raison de l'implication de groupes tels que Boko Haram et des mouvements transnationaux de bétail, le vol de bétail est désormais reconnu comme une forme de criminalité organisée transnationale. La criminalisation de cette activité peut faciliter des réponses plus efficaces⁴.

Très peu d'études comparatives examinent les aspects transfrontaliers du vol de bétail en Afrique centrale. Pourtant, les voleurs de bétail disposent de plus en plus de capacités et de ressources pour mettre en oeuvre la violence organisée dans les régions frontalières. Ces espaces se caractérisent par une faible présence de l'état, ce qui entrave l'établissement et l'application des lois et réduit ou fait perdre à l'État son monopole du recours à la violence légitime.

Dans de nombreux cas, les voleurs de bétail affrontent les forces de sécurité de l'État et mènent des incursions dans les communautés locales pour s'emparer du bétail. L'intensification

récente de leurs actes de violence constitue une menace grave pour la stabilité locale et régionale en Afrique centrale, ainsi que pour la sécurité internationale, l'État de droit, les droits de l'homme et le développement socio-économique⁵.

C'est la raison d'être de cette étude qui s'efforce de répondre à des questions de recherche pertinentes, à savoir : Quelle est la dynamique du vol de bétail dans les régions frontalières du sud du Tchad et du nord du Cameroun ? Quel est le rôle du facteur frontalier dans la facilitation des activités de vol de bétail ? Comment les liens ethniques ou tribaux transfrontaliers affectent-ils la dynamique du vol de bétail ? En effectuant des recherches empiriques, cette étude cherche à comprendre l'internationalisation du vol de bétail et comment de multiples facteurs l'influencent dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad.

Objectifs de recherche

Cette recherche veut identifier et examiner l'ampleur et les modalités du vol de bétail dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad. Elle s'intéresse également aux facteurs du vol de bétail et identifie les acteurs et les modes opératoires du vol de bétail dans ces pays. Cette étude vise également à décrire et analyser les dynamiques transfrontalières liées au vol de bétail. Il s'agira également d'examiner les effets multidimensionnels du vol de bétail sur les populations locales. Enfin, cette recherche fait des recommandations pour renforcer la riposte contre le vol de bétail.

Le document comporte six parties principales :

- 1. Introduction et contexte** : une vue d'ensemble du vol de bétail qui précise, en outre, les objectifs de recherche et décrit le contexte de l'étude.
- 2. Méthodologie et principales définitions** : un aperçu de l'approche méthodologique de la recherche et une clarification des concepts clés utilisés.

3. Bétail et gouvernance pastorale :

- *Importance économique* : le rôle essentiel du bétail dans les économies locales et régionales.
- *Gouvernance dans les régions frontalières* : les défis de la gouvernance pastorale dans les zones frontalières entre le Cameroun et le Tchad.

4. Facteurs, catalyseurs et acteurs :

- *Facteurs et catalyseurs* : les facteurs qui contribuent au vol de bétail dans les régions frontalières.
- *Acteurs impliqués* : les individus et les groupes qui prennent part au vol de bétail.

5. Opérations et impacts :

- *Mode opératoire et liens transfrontaliers* : les stratégies et les aspects transnationaux du vol de bétail.
- *Incidents et impacts* : les répercussions du vol de bétail sur les communautés locales et la stabilité régionale.

6. Ripostes et recommandations :

- *Ripostes communautaires, étatiques et régionales* : les initiatives de lutte contre le vol de bétail.
- *Approche globale* : la nécessité d'une stratégie multidimensionnelle qui tienne compte des défis économiques, sociaux et sécuritaires dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun.

Méthodologie

La méthodologie de cette recherche combine des données primaires et secondaires. Elle comprend une analyse bibliographique et des données sur le vol de bétail provenant du projet ACLED (*Armed Conflict Location and Event Data* ou Projet de données sur les lieux et les événements des conflits armés). Le travail sur le terrain a été mené à Yaoundé ainsi que dans le nord du Cameroun et dans le sud du Tchad au sein des communautés touchées par le vol de bétail.

Les entretiens ont été effectués du 3 au 31 juillet 2024. Les questions abordées avec les personnes interrogées comprenaient entre autres, les principaux facteurs socio-économiques, culturels et environnementaux à l'origine du vol de bétail dans cette région, les acteurs impliqués dans cette activité criminelle et la manière dont les réseaux transnationaux criminels facilitent le mouvement et le blanchiment du bétail volé et des produits connexes. Les participants à cette recherche ont été sélectionnés à avec minutie. Les données produites ont été regroupées et croisées afin d'avoir une vision large du phénomène.

Les auteurs ont veillé à ce que les enquêtés soient âgés de 18 ans et plus, qu'ils aient été directement ou indirectement victimes de vols de bétail. Ils ont également veillé à la diversité ethnique et professionnelle des participants à cette enquête, afin de garantir une grande variété de points de vue. Enfin, le consentement éclairé des participants a été garanti. Les auteurs ont utilisé la stratégie d'échantillonnage en boule de neige afin de joindre les participants qui étaient moins accessibles via les méthodes conventionnelles de sélection.

Des dirigeants communautaires locaux, d'ONG, d'universitaires, de journalistes et de réseaux sociaux ont aidé au choix des participants de cette enquête. Les premiers contacts ont été établis grâce à des réunions communautaires, en faisant appel à des organisations locales et en intervenant directement pour expliquer l'objectif de l'étude, garantir la confidentialité et le caractère volontaire de la participation. La collaboration avec les parties prenantes locales a permis d'assurer des pratiques de sélection respectueuses des cultures et qui en tiennent compte. Les participants sélectionnés dans les villes et les villages appartiennent à diverses couches professionnelles et sociales, et comprennent des agriculteurs, des éleveurs, des policiers, des soldats, des préfets, des politiciens et des journalistes. Au total, 48 séances d'entretiens ont été menées dans 12 localités au Cameroun et au Tchad (voir Graphique 1). Conformément aux normes éthiques, les participants à la recherche ont accepté d'être cités et référencés de manière anonyme, reconnaissant ainsi la sensibilité de la recherche.

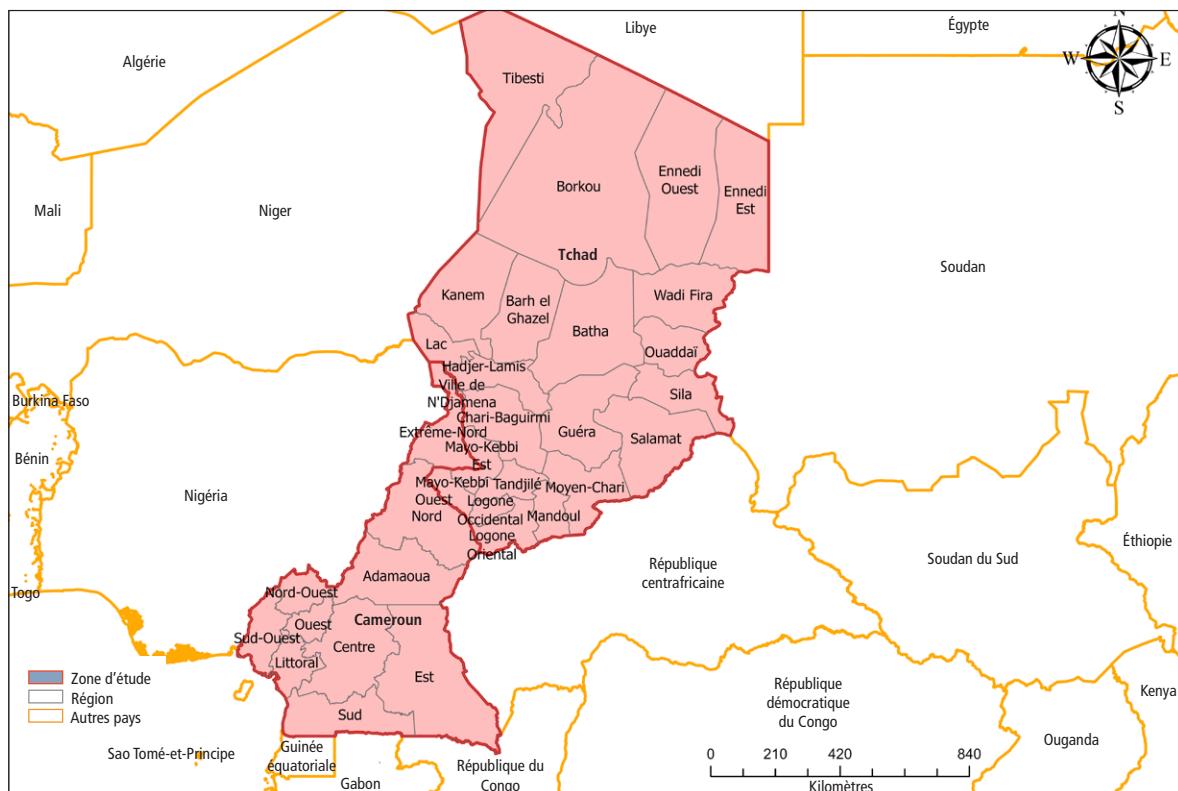
Graphique 1 : Communautés sélectionnées et personnes interviewées

| N° | Date | Emplacement | Position |
|----|------------|-------------|---|
| 1 | 03/07/2024 | Yaoundé | Commissaire divisionnaire |
| 2 | 01/07/2024 | Yaoundé | Ancien chef militaire |
| 3 | 13/07/2024 | Dourbali | Magistrat (ou juge de paix) |
| 4 | 13/07/2024 | Dourbali | Association locale des bouchers |
| 5 | 13/07/2024 | Dourbali | Magistrat |
| 6 | 13/07/2024 | Dourbali | Vétérinaire, service de l'élevage à Dourbali |
| 7 | 13/07/2024 | Dourbali | Fonctionnaire de la Garde Nationale et Nomade du Tchad (GNNT) |
| 8 | 13/07/2024 | Dourbali | Négociants en bétail |
| 9 | 13/07/2024 | Dourbali | Sous-préfet à Dourbali |
| 10 | 14/07/2024 | N'Djamena | Ancien ministre et ancien gouverneur de province |
| 11 | 15/07/2024 | Bongor | Secrétaire général de la Province du Mayo-Kebbi Est |
| 12 | 15/07/2024 | Bongor | Bouchers |
| 13 | 16/07/2024 | Pala | Journaliste |
| 14 | 16/07/2024 | Pala | Éleveur |
| 15 | 16/07/2024 | Pala | Vétérinaire |
| 16 | 16/07/2024 | Bongor | Membre de l'Association des Bouchers |
| 17 | 16/07/2024 | Bongor | Préfet, Division du Mayo-Boneye |
| 18 | 16/07/2024 | Bongor | Magistrat |
| 19 | 16/07/2024 | Bongor | Magistrat |
| 20 | 17/07/2024 | Bongor | Policier |
| 21 | 16/07/2024 | Bongor | Universitaire |
| 22 | 19/07/2024 | Waza | Délégué d'arrondissement pour l'élevage |
| 23 | 19/07/2024 | Waza | Chef militaire |
| 24 | 19/07/2024 | Waza | Chef traditionnel de Waza |
| 25 | 19/07/2024 | Waza | Chef à Waza Bakir, et responsable de l'association des éleveurs |
| 26 | 20/07/2024 | Mora | Chef militaire |
| 27 | 26/07/2024 | Mora | Commandant de compagnie de la gendarmerie |
| 28 | 26/07/2024 | Mora | Chef militaire |
| 29 | 21/07/2024 | Mora | Chef d'un groupe d'autodéfense |
| 30 | 21/07/2024 | Kolofata | Membres du groupe d'autodéfense de Kolofata |
| 31 | 21/07/2024 | Kolofata | Éleveur |
| 32 | 21/07/2024 | Kolofata | Éleveur |
| 33 | 21/07/2024 | Kolofata | Officier, commandant de brigade de gendarmerie |

| N° | Date | Emplacement | Position |
|----|------------|-------------|---|
| 34 | 24/07/2024 | Maroua | Spécialiste des études de sécurité de l'Université de Maroua |
| 35 | 24/07/2024 | Maroua | Ancien parlementaire |
| 36 | 24/07/2024 | Maroua | Délégué régional |
| 37 | 25/07/2024 | Garoua | Colonel, commandant du 4 ^e Bataillon d'intervention rapide (Bir) |
| 38 | 25/07/2024 | Garoua | Association régionale des éleveurs |
| 39 | 27/07/2024 | N'Gaoundéré | Ancien commandant de l'Unité légère d'intervention (ULi) de Touboro |
| 40 | 27/07/2024 | N'Gaoundéré | Sous-préfet de Garoua Boulaï |
| 41 | 27/07/2024 | N'Gaoundéré | Un éleveur, victime d'un vol de bétail |
| 42 | 27/07/2024 | N'Gaoundéré | Ancien chef du renseignement |
| 43 | 28/07/2024 | Touboro | Officier de police, commandant du commissariat spécial de police |
| 44 | 28/07/2024 | Touboro | Maire |
| 45 | 28/07/2024 | Touboro | Un éleveur, victime d'un vol de bétail |
| 46 | 29/07/2024 | Touboro | Focus group éleveurs |
| 47 | 30/07/2024 | Maroua | Policier et commandant du commissariat spécial de police |
| 48 | 31/07/2024 | Maroua | Spécialiste des études de sécurité de l'Université de Maroua |

Source : Compilation des auteurs, issue du travail sur le terrain

Graphique 2 : Carte des pays d'Afrique illustrant la zone d'étude



Source : Conception des auteurs effectuée au moyen du logiciel Google Earth

Les données collectées et publiées par l'ACLED sur le vol de bétail et les incidents violents, ont été utilisées pour évaluer les tendances et l'impact du vol de bétail, ainsi que pour identifier les tendances lourdes de cette forme de criminalité et décrire les dynamiques spatiales de ce phénomène. Une méthode systématique a été mobilisée pour analyser les entretiens qualitatifs menés. Les entretiens ont été réalisés en français, en arabe et en anglais. Les manuscrits français et arabes ont été traduits mot pour mot en notes anglaises pour en faciliter la lecture.

Définitions des termes clés : pastoralisme et vol de bétail

Le pastoralisme se définit comme un mode de vie de subsistance qui permet à des groupes nomades de faire paître des animaux herbivores sur des pâturages⁶. Les systèmes de gestion associés au pastoralisme peuvent être classés comme suit :

- Nomade : les pasteurs migrent de manière irrégulière pour trouver de nouvelles zones de pâturage.
- Transhumant : les pasteurs suivent un schéma de migration régulier, par exemple en se déplaçant des hautes terres vers les basses terres deux fois par an, selon la saison.
- Agropastorale : la pratique consiste à combiner l'élevage et la culture.
- Pastoralisme en troupeau serré⁷.

Cette étude examine les quatre types de pastoralisme susmentionnés. Les pasteurs habitent principalement des pâturages arides et semi-arides, que l'on trouve généralement dans les zones tropicales ou subtropicales. L'importance du pastoralisme reste évidente à l'échelle mondiale⁸. Par exemple, on estime qu'environ 240 millions de personnes en Afrique subsaharienne font partie de communautés pastorales⁹.

La population d'éleveurs pastoraux (ou pasteurs) est en déclin en raison des progrès de l'agriculture¹⁰, liés à l'irrigation, au développement urbain et aux préjugés sociaux à l'encontre des modes de vie nomades¹¹.

Néanmoins, les contributions importantes que le pastoralisme apporte aux économies de divers pays africains sont de plus en plus reconnues, en particulier parce qu'il approvisionne les marchés nationaux et internationaux en bétail et qu'il satisfait les besoins nutritionnels de la population.

Le vol de bétail, souvent appelé pillage de bétail, implique la capture illégale de bétail, principalement de bovins¹².

Cette activité criminelle de longue date, qui tracasse les éleveurs depuis des siècles, cause des difficultés économiques considérables et perturbe les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Au cours du XIX siècle dans l'Ouest américain, en particulier dans des régions comme le Texas et l'Oregon, qui se caractérisaient par de vastes étendues ouvertes et une application minimale de la loi, le vol de bétail était très répandu¹³. Les

voleurs pouvaient facilement semer la panique parmi des troupeaux entiers ou les chasser à la faveur de la nuit¹⁴. Bien que l'archétype du hors-la-loi poussiéreux puisse sembler désuet, ce crime persistant continue d'affecter les éleveurs du monde entier. Le vol de bétail est un problème majeur dans plusieurs pays africains, en particulier en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.

Le vol de bétail est un problème d'envergure internationale qui se manifeste différemment d'une région à l'autre, en raison d'une interaction complexe de facteurs historiques, culturels, économiques et géographiques.

- Ce phénomène est profondément enraciné dans l'histoire de l'Afrique de l'Est, en particulier dans des pays comme le Kenya, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Ce crime y est exacerbé par les traditions culturelles, la concurrence pour des ressources limitées telles que les pâturages et l'eau, et la généralisation de l'utilisation d'armes à feu¹⁵.
- En Afrique de l'Ouest, le vol de bétail, dont la tendance est à la hausse, est principalement lié à la recherche de profits illicites. Le bétail volé est souvent vendu sur les marchés urbains, ce qui contribue au développement rapide du marché du bétail illicite¹⁶.
- Les régions frontalières d'Amérique latine sont particulièrement exposées au vol de bétail, car le bétail volé peut facilement être acheminé vers les pays voisins où les prix du marché sont nettement plus élevés¹⁷.

Les voleurs de bétail modernes ont modifié leurs approches, utilisant dorénavant des camions pour augmenter la vitesse de transport et, dans certains cas, mettant en œuvre des méthodes avancées telles que l'anesthésie pour mener leurs activités plus discrètement¹⁸. Historiquement, le vol de bétail a été motivé par le désir criminel d'acquérir du bétail à des fins de consommation ou à des fins commerciales. Autrefois, les voleurs attaquaient les communautés pastorales armés de flèches et de lances ; cependant, cette pratique s'est depuis transformée en une forme de criminalité organisée qui se caractérise par une sophistication croissante.

De nos jours, les voleurs ont établi de vastes réseaux transnationaux¹⁹. Le vol de bétail est considéré comme une méthode typique d'accumulation primitive du bétail dans le cadre du pastoralisme de subsistance et du pastoralisme commercial. La prédominance du bétail volé est intensifiée par la valeur importante accordée au bétail dans certaines communautés rurales, et ce problème s'est aggravé en raison des insuffisances des méthodes d'identification traditionnelles censées aider à la recherche et à la récupération des animaux volés²⁰.

Le pillage de bétail demeure problématique pour les économies locales dans la plupart des régions du Sahel. Il est particulièrement préoccupant dans les régions rurales, où l'élevage de bétail constitue un moyen de subsistance important, et, où, la fréquence croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs pastoraux l'aggravent²¹.

L'importance du bétail pour les économies locales et régionales

Au Tchad et au Cameroun, l'élevage traditionnel de bétail et les activités agricoles sont des composantes essentielles des économies locales et régionales. Ces pratiques améliorent considérablement les moyens de subsistance, assurent la sécurité alimentaire, facilitent le commerce et renforcent l'identité culturelle. Au Tchad comme au Cameroun, en particulier dans les régions sahéliennes et de savane, l'élevage de bétail est une activité de subsistance majeure. Cette activité fournit des revenus à des millions de familles d'éleveurs pastoraux et d'agropasteurs grâce à la vente de bétail, de lait, de peaux et d'autres produits d'origine animale. L'élevage bovin crée des emplois non seulement pour les éleveurs pastoraux, mais aussi pour les personnes impliquées dans des industries connexes telles que la santé animale, le transport, la boucherie et les échanges commerciaux²².

Le bétail tchadien représente environ 6 à 7 % du produit intérieur brut (PIB) du pays et plus de 35 % de la richesse globale des régions rurales. Selon le recensement général de l'élevage (RGE), le nombre d'animaux d'élevage a augmenté à un taux annuel de 6 % au cours de la dernière décennie, avec une production animale estimée à plus de 120 millions de têtes en 2019²³. Les chèvres représentent la plus grande partie de la production, soit 32 %. Les ovins et les bovins représentent respectivement 29 et 26 % du total²⁴.

La production animale est une composante importante de l'économie camerounaise, contribuant à hauteur d'environ 125 milliards de francs CFA²⁵ au PIB. Le pays compte 9 857 361 de têtes de bétail, qui représentent 54 % des produits carnés produits et consommés localement²⁶. Chaque année, l'élevage bovin produit 110 000 tonnes de viande et 174 000 tonnes de lait, la totalité de cette production étant consommée dans le pays²⁷.

Le bétail constitue une source stable de protéines, notamment de viande et de lait, qui sont essentiels pour les besoins nutritionnels des communautés pastorales et des consommateurs urbains. Le bétail du Tchad et du nord du Cameroun constituent des produits de base clés dans les réseaux commerciaux régionaux. Le Tchad est l'un des principaux exportateurs de bétail vers le Nigéria, le Soudan, la Libye et d'autres pays voisins. Ce commerce génère des revenus considérables pour les économies locales, facilite les échanges transfrontaliers et renforce les liens économiques régionaux²⁸.

Le bétail est intégré dans les marchés nationaux et régionaux, ce qui contribue à soutenir les économies des centres urbains. Les villes de N'Djamena (au Tchad) et de Yaoundé et Douala (au Cameroun) sont des centres clés de consommation de bœuf, stimulant la demande de bétail en provenance des zones rurales. Les exportations de bétail contribuent aux recettes en devises au Tchad et au Cameroun. Les ventes de bétail jouent souvent un rôle primordial dans la réduction des déficits commerciaux nationaux, en particulier au Tchad, qui dépend fortement des exportations de bétail. Les gouvernements perçoivent des taxes et des droits sur les marchés de bétail, le transport et les exportations, contribuant ainsi aux flux de revenus nationaux.

D'une manière générale, au Tchad, l'élevage se classe au deuxième rang après l'agriculture²⁹. Outre le pétrole récemment découvert, l'agriculture et l'élevage constituent les principaux fondements de l'économie tchadienne³⁰. L'élevage contribue à la survie de la population de Dourballi au Tchad. Même les agriculteurs qui labourent et veulent obtenir un bon rendement achètent généralement une vache laitière. Plus tard, ils achètent une tête de bétail qu'ils élèvent et, au fil du temps, ils constituent un petit troupeau³¹. Lorsque le troupeau s'agrandit, ils deviennent des agro-éleveurs³². L'élevage est l'épine dorsale de l'économie tchadienne. En plus des revenus tirés de la vente du bétail, l'État prélève des impôts sur le bétail amené sur les marchés, la taxe sur la vente du bétail, de 2 000 francs CFA par tête. Ces sommes sont perçues par les agents nommés sur les marchés. Les animaux contribuent également à l'agriculture par la traction et la production de protéines (lait et viande)³³.

Gouvernance pastorale dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad

La gouvernance pastorale dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad a une longue histoire. Elle se rapporte à des systèmes, des institutions, des politiques et des pratiques qui régulent et gèrent les communautés pastorales et leurs moyens de subsistance, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles telles que les pâturages et l'eau. Elle englobe la manière dont les pasteurs, qui dépendent de l'élevage de bétail et qui adoptent souvent un mode de vie nomade ou semi-nomade, interagissent avec les structures de gouvernance locales, nationales et parfois internationales à des fins économiques et de gouvernance en matière de sécurité.

Du fait de l'augmentation du nombre d'incidents de vol de bétail dans la région, la gouvernance pastorale a également évolué, comme en témoignent les mécanismes formels et traditionnels³⁴. Les principaux aspects de la gouvernance pastorale comprennent notamment la gestion des ressources, les institutions coutumières et traditionnelles, les considérations environnementales et climatiques, la mobilité et les migrations, ainsi que les politiques de l'État et la législation nationale³⁵.

La gouvernance pastorale implique la gestion de l'accès et de l'utilisation des ressources essentielles telles que les pâturages, les points d'eau et les routes migratoires. Il s'agit souvent de politiques foncières, les droits de pâture et la réglementation de l'utilisation des ressources naturelles. Dans de nombreuses communautés des régions frontalières du Cameroun et du Tchad, les chefs traditionnels et les pratiques coutumières jouent un rôle primordial dans la résolution des conflits d'accès aux ressources, dans l'organisation des itinéraires migratoires ainsi que dans la garantie de la sécurité des éleveurs pastoraux et de la protection de leurs troupeaux³⁶. Ces institutions coexistent avec la gouvernance étatique formelle³⁷.

En outre, la mobilité est un élément essentiel du pastoralisme. Les systèmes de gouvernance cherchent parfois à soutenir ou à réglementer les mouvements transfrontaliers et les migrations internes afin de s'assurer que les éleveurs pastoraux accèdent aux ressources dont ils ont besoin au cours des saisons et qu'ils sont protégés de manière adéquate. Parce que les éleveurs pastoraux sont fortement dépendants des conditions environnementales, la gouvernance pastorale dans la région porte également, de manière marginale, sur des problèmes liés au changement climatique, aux sécheresses, à la désertification et à d'autres changements environnementaux qui affectent leurs moyens de subsistance.

Enfin, les gouvernements ont également élaboré des politiques formelles liées au pastoralisme, y compris des cadres de sécurité de soutien qui protègent les droits des éleveurs pastoraux et visent à garantir leur sécurité. D'une manière générale, la sécurité reste une tâche commune aux gendarmes, à l'armée, aux douanes et à la Garde Nationale et Nomade du Tchad (GNNT). Aucun de ces acteurs ne dispose de ressources suffisantes pour lutter contre la criminalité organisée³⁸. Lors d'un entretien, le chef du secteur d'élevage de Dourbali, a indiqué que l'architecture sécuritaire de l'État est incapable d'endiguer la vague de vols de bétail dans les communautés vulnérables.

L'État [tchadien] a déployé des forces un peu partout. Il s'agit en particulier de la GNNT. C'est elle qui monte la garde, comme son nom l'indique. Mais ses effectifs sont insuffisants pour couvrir toute l'étendue du territoire national³⁹.

D'autre part, les mécanismes traditionnels de gouvernance pastorale sont entravés par la complicité et l'implication de divers acteurs dans le vol de bétail. Ainsi, cette forme de criminalité continue de s'aggraver dans les régions frontalières du Tchad et du Cameroun en raison d'une combinaison de moteurs et de catalyseurs qui sont analysés dans la partie suivante.

Les moteurs et les catalyseurs de vols de bétail dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad

Le vol de bétail dans les régions frontalières est le produit d'une causalité combinatoire avec des éléments qui se renforcent mutuellement. La classification des moteurs et des catalyseurs du vol de bétail repose sur leur rôle distinct dans la facilitation ou la motivation de cette activité illicite.

Les moteurs sont les facteurs fondamentaux ou les principales motivations qui poussent des individus ou des groupes d'individus à commettre des vols de bétail, souvent en raison de problèmes structurels ou d'incitations personnelles telles que la pauvreté, le chômage et les traditions culturelles qui tolèrent cette pratique.

En revanche, les catalyseurs sont les conditions ou les mécanismes qui favorisent l'acte de vol de bétail, en facilite l'exécution ou le maintien. Il s'agit de l'accès facile aux armes qui donnent aux voleurs les moyens de commettre ce crime, l'application inadéquate des lois qui permet la contrebande transfrontalière, les liens familiaux ou les organisations criminelles qui apportent un soutien logistique, et, la complicité ou l'inaction des services répressifs et des fonctionnaires.

Les moteurs sont les facteurs fondamentaux ou les principales motivations qui poussent des individus ou des groupes à commettre des vols de bétail

Au Tchad, les catalyseurs comprennent notamment la transhumance et le travail des enfants, les conflits divers, l'échec de la gouvernance et la pauvreté endémique, les facteurs environnementaux (sécheresse et changement climatique), la porosité des frontières, les protocoles garantissant la libre circulation des personnes (cartes d'identité), les espaces non gouvernés, les perceptions culturelles et l'acceptation sociale, la nature de la coopération intergouvernementale transfrontalière, le terrain et les configurations ethniques transfrontalières des communautés, la corruption et l'inefficacité du système judiciaire.

Transhumance et travail des enfants

Le terme « mouvements de transhumance » est l'expression moderne d'une tradition séculaire qui permet aux éleveurs pastoraux de nouveaux rechercher de nouveaux pâturages dans un contexte de rareté⁴⁰. Le vol de bétail dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad est un phénomène très ancien. Par exemple, entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, les Peuls se sont installés dans les vallées du nord du Cameroun et du plateau de l'Adamaoua. Ils ont été rejoints dans cette activité par des populations sédentaires, comme les Arabes choua (variante : choa ou shuwa, appelés aussi Arabes métis), et des nomades, tels que les Mbororos⁴¹.

La transhumance reste aujourd'hui un aspect vital de l'élevage bovin dans le sud du Tchad. Les éleveurs pastoraux continuent de suivre les voies traditionnelles, se déplaçant de manière cyclique à l'intérieur du pays et au-delà des frontières afin de trouver suffisamment de fourrage pour leur bétail. Ces mouvements permanents, qui ont provoqué des tensions et des affrontements entre les communautés agropastorales, en particulier dans la province du Moyen-Chari, constituent un facteur de vulnérabilité qui rend les éleveurs pastoraux vulnérables aux attaques des voleurs de bétail⁴². La transhumance est un mode d'existence

impliquant la réinstallation continue et imprévisible de tous les membres d'une famille ou d'un groupe. Des groupes peuls particuliers, notamment les Wodaabe (ou Mbororos) et les Fulbe sédentaires, ont des modes de vie nomades. Leurs mouvements ont commencé à la frontière du Cameroun dans les années 1920 et se sont étendus à partir de l'ouest du Tchad dans les années 1990, ce qui a entraîné leur migration vers l'est de la République centrafricaine et le nord-est du Congo⁴³. Il convient également de noter le caractère saisonnier du phénomène. En effet, il existe des périodes propices au vol de bétail, notamment lors des périodes de transhumance. Les éleveurs pastoraux et leur bétail transitent par des zones où leur protection par les forces de maintien de l'ordre n'est pas garantie.

Dans le passé, les forces de l'ordre accompagnaient les nomades et campaient avec eux. Du fait de la pression croissante exercée sur les forces de sécurité de l'État pour répondre et gérer les menaces sécuritaires en constante évolution, les autorités ne sont plus en mesure de protéger de manière particulière les bergers dans les couloirs de transhumance qui traversent des

zones grises. Ainsi, le vol de bétail est une activité localisée, qui se déroule principalement dans les zones de pâturage et sur les routes menant aux marchés à bétail. Cette dynamique confirme la théorie classique du lien entre la criminalité et les opportunités. La criminalité est ainsi facilitée par les opportunités offertes par l'environnement.

La transhumance est aggravée par le travail des enfants. Dans la plupart des cas, les bergers sont pour la plupart des enfants qui sont totalement incapables de prendre conscience de l'environnement et de la menace. Par ailleurs, ils sont incapables de résister aux attaques des voleurs de bétail ou de les repousser. D'un point de vue contemporain, tiré du droit du travail, ce gardiennage peut être considéré comme une forme de travail des enfants. Cependant, les participants à l'entretien ont noté que « pour les parents de gardiens de troupeau mineurs, il ne s'agit pas d'une forme de travail des enfants, mais plutôt d'un apprentissage, d'une formation informelle, d'une éducation par la transmission »⁴⁴.

Très souvent, les vols [de bétail] sont liés au non-respect des mesures de sécurité prescrites par les forces de sécurité. Les enfants qui font paître le bétail ont tendance à suivre les animaux qui, à la recherche d'herbe fraîche, franchissent les limites de la zone de sécurité. Cette situation est favorisée par la raréfaction des pâturages due à l'arrivée massive d'éleveurs pastoraux fuyant Boko Haram. Les enfants qui franchissent les limites de la zone de sécurité définie par les forces de défense et de sécurité sont ainsi attaqués par des voleurs de bétail. Ils s'enfuient et le bétail est emporté. Parfois, les voleurs tuent ces enfants⁴⁵.

Facteurs environnementaux (sécheresse et changement climatique)

La saison des pluies dans le sud du Tchad s'étend de mai à octobre, avec des précipitations mensuelles allant de 150 à 300 mm. Au cours de cette saison, les températures moyennes annuelles atteignent leur maximum, oscillant entre 27 et 29 °C⁴⁶. Le Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique à l'échelle mondiale, en raison de son exposition et de sa sensibilité élevées, ainsi que de ses capacités d'adaptation insuffisantes.

Entre 1974 et 2020, le pays a connu une augmentation de la température de 0,86 °C, les régions du nord ayant été confrontées à un réchauffement plus sévère de 1991 à 2020. Le climat camerounais devrait subir de nouveaux changements. Dans le cadre du scénario climatique le plus défavorable, les températures devraient augmenter en moyenne de 3,9 °C au cours des 20 prochaines années, avec des différences considérables entre les régions⁴⁷.

Les facteurs environnementaux de la sécheresse et du changement climatique constituent des catalyseurs essentiels du vol de bétail. Par exemple, la zone frontalière tchado-camerounaise est le théâtre d'intenses conflits agropastoraux. Cette dynamique est liée à la milicianisation du pastoralisme⁴⁸. Il s'agit également d'un lien de causalité entre la criminalité et les conflits, dans lequel le vol de bétail est devenu une menace majeure pour les éleveurs pastoraux et leur bétail. Bien que les preuves scientifiques du lien de causalité entre le changement climatique et cette menace en constante évolution restent rares, ce cycle de criminalité s'accélère à mesure que les pâturages se raréfient en raison de la dégradation de l'environnement dans toutes les régions. Alors que les éleveurs pastoraux cherchent des pâturages plus loin, les voleurs de bétail se placent stratégiquement le long des routes de transhumance et près des sources d'eau pour tendre des embuscades et voler leur bétail⁴⁹.

Par exemple, au Tchad, toute l'économie rurale est liée au bétail et les échanges sont en plein essor pendant les périodes de transhumance où près de 10 000 têtes de bétail arrivent dans la zone du Logone. Cependant, comme noté précédemment, la dynamique des mobilités est étroitement liée aux facteurs environnementaux que sont la sécheresse et peut-être le changement climatique⁵⁰. Selon le délégué d'arrondissement de l'élevage, entre février et mars, en raison de la rareté des pâturages dans la plaine du Logone, les éleveurs se déplacent vers les zones voisines pour trouver des pâturages inexploités et de l'eau.

Des enfants aperçus par les auteurs en train de garder du bétail sur la route de Bongor au Tchad



Source : Photo prise par les auteurs lors du travail sur le terrain

Image illustrant l'exposition de la transhumance dans la zone d'étude



Source : Photo prise par les auteurs lors du travail sur le terrain, sur la route de Dourballi

Le vol de bétail est également un crime récurrent dans l'arrondissement de Waza, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, à la frontière avec le Tchad. En 2019, deux troupeaux ont été volés. Ces vols ont généralement lieu dans la plaine de Malinga. En 2020, trois troupeaux, avec 200 animaux chacun, ont été volés dans la région. En 2021, deux troupeaux ont également été volés⁵¹. Tous ces incidents se sont produits alors que les éleveurs pastoraux cherchaient désespérément des pâturages plus verts et de l'eau. Le défi de la porosité des frontières est étroitement lié aux facteurs environnementaux.

Porosité des frontières

La porosité des frontières entre le Cameroun et le Tchad contribue considérablement au trafic de divers produits illicites et à la prolifération des activités criminelles, notamment en ce qui concerne les armes légères et les munitions. Cette situation a considérablement accentué la dissémination d'armes aux groupes de bandits et de terroristes qui opèrent dans la région. Un responsable militaire de Waza, au Cameroun, a reconnu que l'existence de zones grises et le manque de ressources humaines et de sécurité suffisantes pour superviser efficacement les mouvements transfrontaliers des acteurs criminels compliquent encore plus la question du vol de bétail⁵² :

Dans la région de Waza, les vols de bétail se produisent généralement à 5 km au-delà de la frontière avec le Nigéria, dans un espace vide où des villages ont été détruits par Boko Haram, ou, les villageois déplacés. Les vols de bétail sont généralement le résultat de violations des protocoles de sécurité. Des corps de bergers égorgés sont retrouvés régulièrement à 6 km au-delà de la frontière [avec le Nigéria]. En règle générale, les voleurs attaquent le bétail qui est sorti de la zone de sécurité. Ils contournent le troupeau avant de l'attaquer par derrière. Le problème est aussi lié à l'attitude des nomades. Lorsqu'ils se rendent compte qu'ils sont en infraction, ils tentent eux-mêmes de résoudre le vol de leur bétail. C'est lorsqu'ils échouent qu'ils font appel aux militaires. Entre-temps, les voleurs (razzieurs de bétail) ont pris la fuite. De plus, les militaires ont du mal à intervenir en raison de la végétation et de la nature boueuse et sablonneuse du sol. Cependant, les voleurs opèrent à moto ou à cheval.

Ces propos soulignent la gestion inadéquate des frontières internationales des pays, la présence limitée des entités policières et l'émergence potentielle de territoires non gouvernés. Par exemple, la frontière commune au Tchad et au Cameroun, qui s'étend sur 1 116 km, est mal sécurisée par les services de maintien de l'ordre⁵³. La porosité de ces frontières accroît le risque d'incursion de groupes armés en provenance du Niger, du Nigéria, de la Libye, du Soudan et de la République centrafricaine, dans ces deux pays.

L'exposition de la frontière à l'infiltration de factions criminelles est encore aggravée par les réserves forestières de la région, comme l'ont noté des fonctionnaires chargés de la sécurité. Le paysage vaste et

accidenté, associé à une population clairsemée et à une végétation épaisse, présente des défis importants pour la surveillance, faisant de ces forêts des endroits privilégiés de cachette et d'établissement de bases opérationnelles pour les voleurs de bétail. De tels territoires constituent des zones grises, où la présence étatique est soit totalement absente, soit, au mieux, irrégulière. Les agents de sécurité ont également souligné l'importance du défi présenté par le terrain qui favorise le vol de bétail et la criminalité qui y est associée dans la région :

La route nationale est extrêmement dégradée. Cette situation a des contraintes opérationnelles majeures pour les différentes unités.. Il faut plus d'une heure et demie pour parcourir les 30 km qui séparent Waza de Dabanga [au Cameroun]. La situation sécuritaire se détériore en raison de l'absence de toute présence militaire ou policière nigériane sur la bande frontalière contiguë. L'armée y effectue des patrouilles de jour comme de nuit.. mais l'outil militaire est insuffisant⁵⁴.

Perceptions culturelles et acceptation sociale

Les données produites au cours des entretiens menés sur le terrain montrent que certains éléments de la culture de la plupart des communautés pastorales valorise le vol de bétail. Des recherches antérieures menées par ENACT sur le vol de bétail mettent l'accent sur les motivations culturelles et ethniques à l'origine de cette pratique. Cela a à voir avec la place de cette activité criminelle dans les cérémonies d'initiation, les pratiques matrimoniales de fourniture de dots et son rôle en tant que forme de violence de représailles entre divers groupes ethniques⁵⁵. Les constatations faites pour la région frontalière du Cameroun et du Tchad confirment que cette tradition transcende les frontières nationales.

Selon les coutumes et les traditions de certaines communautés pastorales de la région du Mayo-Kebbi au Tchad, le vol de bétail est lié au mariage. Même pour les Arabes, c'est une tradition. Dans la communauté Massa au Tchad, le prétendant est contraint par tradition de donner du bétail pour le mariage. Selon des éleveurs de bétail de Bongor, lors de discussions de groupe avec les auteurs de ce rapport, « s'il [le mari potentiel] n'a pas de bétail, et bien.. il le volera tout simplement »⁵⁶. Établissant un lien avec des études existantes, un éminent anthropologue remarque à ce sujet que : « Lorsque le paiement du bétail est effectué, le mariage des filles a tendance à être précoce pour la même raison que celui des hommes est tardif – que le mariage d'une fille augmente le troupeau de son père tandis que celui d'un jeune homme le diminue⁵⁷. »

Qui plus est, dans les sociétés pastorales où le bétail est le référent identitaire (les femmes et le bétail sont interchangeables chez les Massa, par exemple), la valeur d'une femme dépend du nombre de bœufs donnés en guise de dot⁵⁸. Ainsi, au fil des ans, des hommes adultes qui avaient l'intention d'épouser des filles de communautés pastorales se sont livrés à des vols de bétail pour répondre à l'exigence du paiement de la dot de la famille de la fille.

Le vol de bétail a également une dimension de classe. Posséder du bétail dans les communautés pastorales est symbolique.

La possession de troupeaux donne une image de prestige et inspire un grand respect au sein de la société⁵⁹. Le bétail n'est pas seulement une source de subsistance, mais aussi un symbole de richesse et de statut social dans de nombreuses cultures pastorales. Le nombre de têtes de bétail qu'une famille possède peut influencer sa capacité à organiser des mariages et à négocier une dot, améliorant ainsi son rang social⁶⁰.

Le contrôle du bétail peut se traduire par un pouvoir politique au sein de la communauté. Les dirigeants ou les personnes influentes peuvent utiliser leur cheptel pour maintenir ou renforcer leur autorité. Le bétail a souvent une signification culturelle et spirituelle dans les communautés pastorales. Leur propriété peut être liée à des rituels traditionnels, à

Les groupes criminels impliqués dans le vol de bétail développent souvent des identités fortes et le prestige des vols réussis renforce leur cohésion et leur statut.

des cérémonies ou à des croyances ancestrales, ce qui leur donne encore plus de valeur au-delà des considérations économiques, comme l'a noté un répondant au Tchad :

Je viens d'une communauté d'éleveurs. Pour nous, l'élevage est quelque chose de culturel. Aujourd'hui, par exemple, dans notre pays [le Tchad], peu importe la richesse que vous avez amassée, les maisons et les équipements que vous possédez, si vous n'avez pas de troupeau, pour les gens ordinaires, vous êtes pauvres. Par contre quand les gens savent que vous avez 40 ou 50 bœufs, ils estiment alors que vous êtes riches. Donc, nous l'avons et nous ne pouvons même pas le vendre. Pour nous, c'est une question de prestige⁶¹.

Les groupes criminels impliqués dans le vol de bétail développent souvent des identités fortes et le prestige des vols réussis renforce leur cohésion et leur statut. Il se peut que les individus aient le sentiment qu'on les presse de se livrer à des vols pour faire leurs preuves au sein de ces groupes. Le succès des vols de bétail valorise également la position du groupe au sein de la société au sens large, ce qui renforce le cycle du vol pour du prestige. Enfin, dans certaines sociétés pastorales, le vol n'est pas entièrement condamné mais est considéré comme un moyen valorisé d'atteindre une fin s'il est mené avec succès. Cette acceptation culturelle, associée au prestige lié à la possession de grands troupeaux de bétail, pousse certains individus à se livrer au vol de bétail en général, surtout lorsque les mécanismes étatiques et sociétaux contre cette activité illicite sont faibles ou inexistantes⁶².

Un cadre juridique défectueux

La faiblesse du système judiciaire, qui est une ramifications du système judiciaire traditionnel, est également apparue comme un catalyseur critique du vol de bétail, en particulier dans les régions frontalières du Tchad. Par exemple, le Code pénal tchadien ne contient aucune disposition propre à la procédure judiciaire pour vol de bétail. Le jugement des vols est régi par les articles 401⁶³, 402⁶⁴ et 403⁶⁵ de ce code⁶⁶. En outre, les cas de recel sont punis par les dispositions de l'article 417⁶⁷. Plus important encore, selon les dispositions de l'article 402, un enfant ne peut pas être poursuivi pour le vol du bétail de ses parents. Par conséquent, le vol de bétail est commis et maintenu dans un cadre familial en raison de l'absence de mécanismes de dissuasion.

Quelquefois, les voleurs paient des fonctionnaires corrompus en échange de leur protection et de l'assurance du bon déroulement de leurs opérations ou de la neutralisation de rivaux, ce qui crée une forme de criminalité organisée

En outre, en raison de la rareté des tribunaux et de la faible compétence des magistrats en matière de criminalité liée au bétail, un tribunal est incapable de répondre au nombre croissant d'affaires ainsi que de les gérer de manière efficace. Le Tchad a certes créé de nombreux tribunaux locaux et nommé des juges, mais globalement, selon un magistrat interrogé par des auteurs à Dourbali, « les parties [associés au vol de bétail] sont éloignés des tribunaux, parfois à des distances de l'ordre de 100 km. Par exemple, dans toute la province du Chari-Baguirmi, les seuls tribunaux sont ceux de Mandelia et de Dourbali⁶⁸.

Le répondant a également souligné l'échec de la chaîne d'enquête, les arrangements étant très souvent pris en amont par les bureaucrates de la capitale du pays, qui sont apparemment déconnectés de l'évolution des menaces criminelles et ne se sentent pas concernés par une intervention rapide par le biais de soutiens politiques et opérationnels. Selon ce magistrat, « la justice ne dispose pas de moyens de transport. Les juges ne sont pas toujours conscients des réalités des sociétés pastorales et ne peuvent pas rendre la justice avec efficacité [en cas de vol de bétail]⁶⁹.

Corruption

Le vol de bétail et la corruption dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun sont étroitement liés, ce qui crée un cycle qui perpétue l'insécurité. La corruption est évidente dans la chaîne de valeur criminelle en raison du faible degré d'application de la loi, de la collusion et de l'extorsion de fonds en échange d'une protection (ou racket de protection). Dans de nombreux cas, la corruption au sein de la police et de l'armée permet aux voleurs de bétail d'agir plus facilement en toute impunité.

Les voleurs corrompent parfois les fonctionnaires pour éviter d'être arrêtés ou poursuivis en justice, ce qui leur permet de continuer leurs activités. Dans certains cas, les forces de sécurité locales peuvent être directement impliquées dans le vol de bétail ou en être complices, soit en fermant les yeux, soit en facilitant le commerce du bétail volé en échange d'un gain financier. Quelquefois, les voleurs paient des fonctionnaires corrompus en échange de leur protection et de l'assurance du bon déroulement de leurs opérations ou de la neutralisation des voleurs rivaux, ce qui crée une forme de criminalité organisée⁷⁰. Les personnes interrogées ont noté que ceux qui volent du bétail ne peuvent pas le faire, dans la plupart des cas, sans corrompre les autorités. En effet, lorsque des voleurs volent des centaines de têtes de bétail, les gendarmes, les policiers ou les agents de sécurité facilitent parfois leurs déplacements à l'intérieur du pays ou au-delà des frontières⁷¹.

L'implication de fonctionnaires corrompus dans le vol de bétail a de graves effets sur les communautés locales. Dans le sud-ouest du Tchad, l'absence de prérogatives de puissance publique a permis aux criminels, identifiés comme « les zaraguina », de profiter de la situation dans les régions frontalières du Cameroun et de la République centrafricaine. Les médias ont documenté des liens entre ces criminels et les forces de sécurité, ce qui a entraîné une perte de confiance importante au sein de la communauté locale⁷².

Le vol de bétail est également lié à la collaboration de membres corrompus des comités de vigilance. Certains membres de ces groupes, constitués de locaux mais aussi d'anciens djihadistes et bandits, ont parfois participé à des vols ou au recel de bétail⁷³, ce qui montre que l'ensemble des acteurs sont intégrés dans la délinquance pastorale. Par exemple, pour obtenir l'accès aux pâturages, les éleveurs pastoraux soudoient souvent les autorités locales pour qu'ils puissent se rendre dans la zone de transhumance et même pénétrer dans les parcs forestiers. Ces actes de corruption sont également facilités par des intermédiaires au sein des communautés, notamment des chefs communautaires⁷⁴. La corruption qui permet le vol de bétail a des dimensions politiques liées au financement des campagnes électorales. Un participant à cette enquête a noté que les véritables acteurs du vol de bétail sont les chefs traditionnels, les députés, les maires et bien d'autres politiciens qui ont besoin de financer leurs campagnes électorales⁷⁵.

Les voleurs ne mettent pas une corde autour du cou du bétail volé. Généralement, ce sont des personnes qui savent conduire un troupeau, d'autant plus que le bétail volé provient de leur environnement habituel. Les troupeaux volés sont généralement vendus à des prix de gros, chaque tête de bétail volée étant revendue à un prix inférieur au prix du marché libre. Les dirigeants des associations de boucheries, appelées localement *Sarkin Pawa* (ou chefs bouchers) dans le nord du Cameroun, sont accusés d'être des receleurs. On dit que ces derniers jouent un rôle important dans le blanchiment du bétail volé. Le mode opératoire consiste à introduire du bétail volé dans son troupeau destiné aux abattoirs. Ces derniers entretiennent des relations corrompues avec les autorités locales⁷⁶.

Pauvreté

Le vol de bétail dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun est étroitement lié à la pauvreté, car il aggrave la vulnérabilité économique tandis que celle-ci l'attise. Les zones rurales sont fortement touchées par la pauvreté, avec des différences régionales considérables. En 2022, il a été constaté que la moitié de la population rurale vivait dans la pauvreté. En outre, 84,6 % des pauvres du pays

Lorsque le bétail est volé, des familles et des communautés entières perdent leur principale ressource économique, les plongeant dans une profonde précarité

résidaient dans ces régions rurales, soit une baisse par rapport aux 88,8 % enregistrés en 2018. Les régions méridionales frontalières de la République centrafricaine ont des taux de pauvreté particulièrement élevés, dépassant les 50 %⁷⁷.

L'écart entre les taux de pauvreté est flagrant : 56,8 % dans les zones rurales, mais 9,0 % dans les zones urbaines. Il existe également d'importantes variations géographiques, avec des taux de pauvreté aussi bas que 4,2 % et 5,4 % à Douala et Yaoundé, respectivement, contre un maximum de 74,3 % dans la région de l'Extrême-Nord⁷⁸.

Le lien entre le vol de bétail et la pauvreté dans ces régions peut être appréhendé à travers plusieurs dynamiques, notamment les moyens de subsistance et la richesse, la perte d'épargne, l'accès limité à la justice, le désespoir et la survie, et les attaques de représailles.

Dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun, le bétail n'est pas seulement une source principale de revenus, mais aussi une mesure de la richesse et du statut social, comme mentionné précédemment. Le bétail fournit de la nourriture, des revenus provenant de la vente de lait et de viande, et des actifs pour le commerce. Lorsque le bétail est volé, des familles et des communautés entières se retrouvent sans leur principale source de subsistance économique, ce qui les accule à la misère. Pour de nombreux éleveurs pastoraux, le bétail est une forme d'épargne. Le vol épouse cette richesse, laissant les familles en insécurité financière ou sans possibilité de réinvestir dans d'autres activités économiques et aggravant la pauvreté dans des zones déjà marginalisées. De nombreuses victimes de vol de bétail n'ont pas les moyens de demander réparation ou protection aux autorités. Les coûts associés aux déplacements pour signaler des crimes ou payer une assistance juridique font qu'il est difficile pour les éleveurs pastoraux appauvris d'exiger que justice soit faite.

Dans les zones où l'incidence de la pauvreté est plus élevée, certaines personnes peuvent se tourner vers le vol de bétail pour survivre. Étant donné les possibilités limitées d'emploi formel ou de moyens de subsistance, en particulier dans les régions reculées, la nature lucrative du vol de bétail leur permet d'échapper au désespoir économique, ce qui entretient un cercle vicieux dans lequel la pauvreté génère le vol, et le vol appauvrit davantage les communautés. Dans certains cas, les communautés touchées par le vol peuvent recourir à des vols de bétail en représailles, ce qui exacerbe la violence et déstabilise davantage les moyens de subsistance. L'absence d'autres possibilités économiques pousse les populations au conflit, perpétuant ainsi un cycle de pauvreté, de violence et de criminalité organisée :

Le vol [de bétail] se produit dans toutes les communautés, mais dans certaines régions, les voleurs sont plus facilement signalés. Dans les zones sous-peuplées, le signalement est rare, car les informateurs peuvent être facilement identifiés. Outre la pauvreté des éleveurs pastoraux, le vol de bétail crée les conditions de la perpétuation de cette activité criminelle car les victimes se tournent également vers le vol de bétail⁷⁹.

Aujourd'hui, l'augmentation de la valeur du bétail attire les voleurs. Plus le prix est élevé, plus les voleurs sont motivés. Le manque d'emploi pousse également les jeunes à voler du bétail pour subvenir à leurs besoins. Les voleurs que nous arrêtons ici sont généralement des gens qui n'ont ni activité, ni emploi. Ainsi, la pauvreté et le manque d'emploi sont des causes de vol dans la province du Mayo-Kebbi Est⁸⁰.

Le lien de causalité entre le vol de bétail, d'autres formes de criminalité organisée et les conflits locaux

Le vol de bétail dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun fait partie d'un réseau complexe de criminalité organisée et de conflits locaux, qui contribuent à l'insécurité, à la violence et à l'instabilité de la région. Le lien de causalité entre le vol de bétail, d'autres formes de criminalité organisée et les conflits locaux, s'opère à travers plusieurs dynamiques, notamment le financement du terrorisme, la contrebande transfrontalière, les conflits tribaux ou communautaires, le trafic d'armes, les enlèvements et le blanchiment d'argent.

Financement du terrorisme et approvisionnement illicite en armes

Les groupes armés opérant dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad, y compris Boko Haram et d'autres factions militantes, se livrent souvent à des vols de bétail pour financer leurs opérations. Le trafic de bétail volé finance l'achat d'armes et de ravitaillement, ainsi que le recrutement de combattants, ce qui entretient un lien symbiotique entre le vol de bétail et l'insurrection.

Des milices locales et des groupes de bandits, parfois liés à des organisations d'insurgés, se livrent également au vol de bétail. Ces groupes opèrent dans les mêmes zones, utilisant les revenus des vols pour étendre leur influence, payer les combattants et entretenir les conflits en cours. La présence de groupes armés et leur rôle dans le vol organisé de bétail intensifient la violence et déstabilisent les communautés locales⁸¹.

Le vol de bétail est un moyen important de financer et de renforcer la résilience des groupes terroristes de la région. Les grosses sommes d'argent qu'il permet de mobiliser sont blanchies dans la construction de maisons et le transport et utilisées pour acheter des armes. Dans la région, le bétail est une réserve de valeur. Il permet également le blanchiment d'argent provenant d'autres activités criminelles⁸².

La mouvance djihadiste dans cet espace est constituée de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (JAS) ou la communauté des disciples pour la propagation de la guerre sainte et de l'Islam, plus connue sous le nom de Boko Haram ou BH, littéralement « livre interdit » et, par extension, « l'éducation occidentale est un péché ». l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), la faction Bakura et de nombreux groupes plus ou moins autonomes. Il y a aussi des individus qui ont rompu avec les groupes djihadistes, mais qui ne se sont pas encore rendus aux autorités camerounaises ou nigérianes. Mais inévitablement, en fonction de la localisation géographique de l'attaque et du mode opératoire, les cas de vol de bétail sont attribués à ces groupes et à la secte traditionnelle de Boko Haram⁸³ :

Parfois, Boko Haram finance des activités par le vol de bétail. En outre, ce groupe a mis en place un système fiscal et a déclaré que chaque éleveur pastoral se doit de payer une telle somme [d'argent]. En cas de refus de l'éleveur pastoral de la verser, BH le tuera et prendra son bétail. Puis il donnera ce bétail à une autre personne qui sera chargée d'aller le vendre⁸⁴.

Un universitaire et expert qui s'est entretenu avec les auteurs à l'Université de Maroua, dans le nord du Cameroun, a expliqué que « le vol de bétail est une source majeure de financement des groupes armés. Si, par exemple, on dit qu'une vache vaut 200 000 francs CFA, et bien, sur une courte période, un groupe qui aura volé 25 000 têtes, amassera 5 milliards de francs CFA⁸⁵.

Prise d'otages et enlèvements

Dans les régions du Tchad et du Cameroun touchées par le vol de bétail, les groupes criminels diversifient souvent leurs activités vers le banditisme, le vol à main armée et les enlèvements contre rançon. Les groupes de bandits qui se livrent au vol de bétail peuvent également cibler les voyageurs, les commerçants locaux ou même les membres de communautés rivales pour les enlèvements, créant ainsi un environnement d'insécurité plus large. Dans certains cas, les profits tirés du vol de bétail aident à financer d'autres activités

criminelles, comme les enlèvements contre rançon. Des groupes criminels du nord du Cameroun et du sud du Tchad utilisent le produit des vols pour financer des opérations armées, notamment l'enlèvement de personnes fortunées ou de dignitaires locaux. La rançon obtenue est ensuite utilisée pour renforcer leurs entreprises criminelles dans la région.

Un groupe d'éleveurs qui s'est entretenu avec les auteurs dans le cadre de discussions de groupe a confirmé que les éleveurs pastoraux sont confrontés à une nouvelle forme de vol qui est décrite comme la prise d'otages de bétail – un changement radical par rapport au crime traditionnel d'enlèvement d'êtres humains. Avec cette évolution, le propriétaire du bétail volé contacte des intermédiaires qui garantissent la restitution de l'animal volé contre le paiement d'une somme. Un bœuf d'une valeur de 600 000 francs CFA est ainsi racheté pour 150 000 francs CFA par son propriétaire légitime⁸⁶:

En fait, les voleurs demandent la somme qu'ils auraient gagnée grâce à la vente du bœuf volé au marché noir. Après avoir payé la somme demandée, deux ou trois jours plus tard, l'intermédiaire indique au propriétaire un endroit où il peut récupérer son animal.

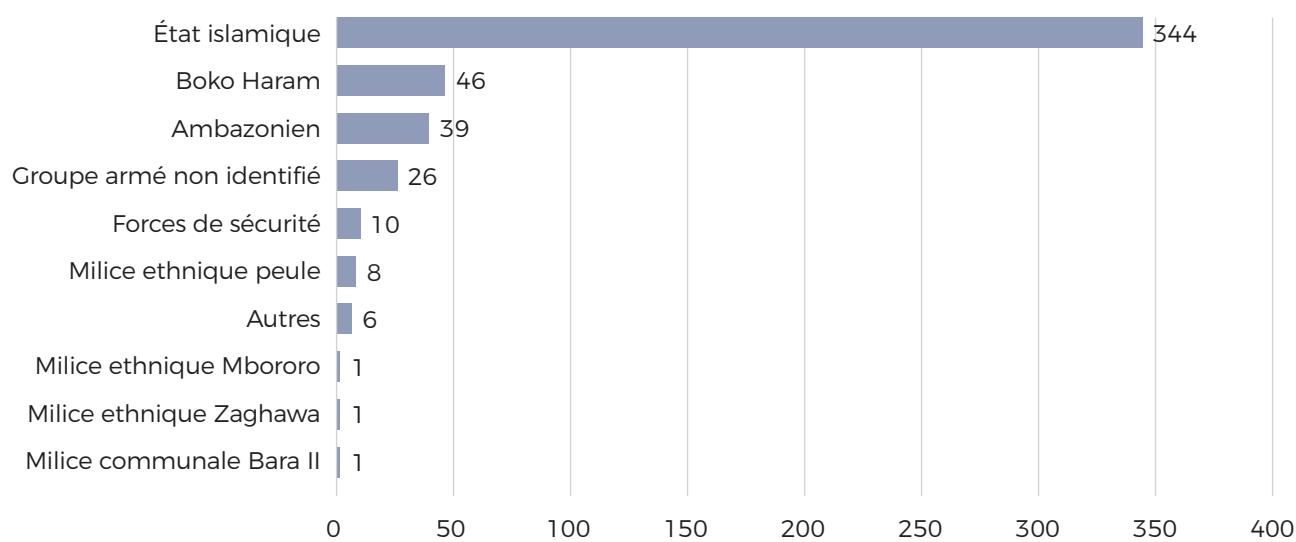
Payer une rançon pour récupérer son cheptel devient ainsi l'une des stratégies de résilience des éleveurs dans un contexte où les populations ont clairement pris conscience de l'incapacité de l'État à garantir la sécurité des vies et des biens⁸⁷.

Acteurs impliqués dans le vol de bétail

Dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad, le vol de bétail est un problème complexe qui implique de multiples acteurs, allant des factions criminelles et des insurgés armés aux communautés locales et aux fonctionnaires corrompus. Ces complices opèrent à différents niveaux, servant soit d'auteurs directs, soit de facilitateurs du crime. Il s'agit de terroristes, de criminels voyous, de berger, de dirigeants communautaires complices et de membres ripoux des forces de sécurité.

Les réseaux criminels spécialisés dans le vol de bétail opèrent à la fois localement et à l'échelle transnationale. Ces organisations sont généralement bien structurées, utilisant des informateurs pour localiser les troupeaux, coordonnant les raids et utilisant des intermédiaires pour transporter le bétail volé vers divers marchés. Ils bénéficient de ressources logistiques, notamment d'un accès aux camions et aux itinéraires de contrebande établis à travers les frontières.

Graphique 3 : Incidents de vols de bétail et groupes criminels associés (de 2015 à août 2024)



Source : Données générées à partir du référentiel ACLED par les auteurs

Des groupes plus petits et moins structurés participent également au vol de bétail, se livrant souvent à un plus large éventail d'activités criminelles telles que les vols à main armée et les enlèvements. Ces groupes moins structurés opèrent souvent dans des régions reculées où la surveillance étatique s'avère minimale, exploitant l'absence de mesures d'application de la loi et de la sécurité. Comme l'illustre le Graphique 3, les principaux auteurs sont l'EIAO (71,4 %), Boko Haram (9,5 %), les séparatistes ambazoniens (8,1 %) et un groupe armé non identifié (5,4 %). Bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre total de têtes de bétail volées, un rapport publié en 2023 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) indique qu'environ 30 000 têtes de bétail ont été signalées « volées » dans la région du lac Tchad entre 2014 et 2021⁸⁸.

Bandits

Dans le cadre d'un classement plus général des acteurs armés qui commettent des vols de bétail, certains criminels sont décrits comme des bandits. Ces derniers sont un groupe de factions criminelles peu organisées qui participent à des enlèvements contre rançon, des vols à main armée, des vols éclairs de bétail, des pillages et des agressions contre les commerçants, les agriculteurs et les voyageurs dans des régions où la gouvernance est faible. Leur motivation est la recherche de profits illégaux, plutôt que des motivations idéologiques. Ces criminels attaquent de manière indiscriminée, pillant diverses communautés dans plusieurs régions⁸⁹. Dans la plupart des cas, les universitaires et les experts des médias décrivent cette catégorie de criminels comme des hommes armés inconnus ou des groupes armés non identifiés en raison de la fluidité de leur identité⁹⁰.

Groupes séparatistes

Les groupes séparatistes ambazoniens sont principalement des factions militantes qui réclament l'indépendance des régions anglophones du Cameroun, qu'ils appellent « Ambazone ». Ces régions, le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun, se sont historiquement senties marginalisées par le gouvernement central. Le conflit entre les groupes séparatistes et le gouvernement camerounais s'est intensifié depuis 2016, entraînant une lutte armée. Selon l'armée camerounaise les indépendantistes volent du bétail en raison de l'insécurité alimentaire, ainsi que pour le vendre de l'autre côté de la frontière au Nigéria pour financer leur insurrection⁹¹.

Bergers criminels

Les bergers associés sont également des acteurs majeurs de la chaîne de valeur criminelle du vol de bétail. Ils sont parfois de connivence avec les bouchers qui dissimulent le produit du vol de bétail et mélangent le bétail volé avec les animaux légitimes dans leurs abattoirs. Les bergers traversent parfois la frontière vers les pays voisins et vendent illégalement le bétail de leur patron⁹².

Des magistrats ont confirmé aux auteurs de ce rapport que les bergers impliqués dans le vol du bétail de leur patron sont généralement des mineurs qui émigrent au Tchad depuis les pays voisins à la recherche d'un emploi. Très souvent, ils perçoivent un salaire semestriel équivalent à la valeur d'un veau de 30 000 francs CFA. Un répondant a noté qu'ayant obtenu la confiance totale des éleveurs pastoraux, ils leur demandent l'autorisation d'aller au-delà des zones de pâturage habituelles. C'est alors l'occasion pour eux, de franchir la frontière, d'emporter le bétail qui leur a été confié et de disparaître⁹³:

J'avais 40 têtes de bœufs que j'ai confiées à un berger. Un jour, le berger m'a appelé pour me dire que huit têtes de bœufs avaient été volées, je suis allé mener mon enquête jusqu'à Yagoua, au domicile du chef de canton et j'ai même porté plainte au commissariat central. Puis je suis revenu et au bout d'une semaine, le berger m'a rappelé pour me dire que mes 24 moutons avaient été volés, je suis allé enquêter jusqu'à ce qu'ils me disent que le voleur de mes troupeaux était bien mon berger. C'est ainsi que je l'ai emmené chez le chef du village et devant la communauté pour qu'il puisse jurer sur le Coran qu'il n'était pas impliqué dans ce vol.

Il a refusé et nous avons appelé son père qui en retour nous a demandé trois jours de plus, pour parler à son fils. Après les trois jours, ils sont revenus nous voir en reconnaissant l'implication du berger dans cette histoire de vol. Maintenant, j'ai récupéré cinq boeufs et il en reste trois avec les moutons à me rendre⁹⁴.

Des éleveurs de Bongor ont confirmé que dans certains cas, les bergers criminels ont recours au meurtre de leur patron pour voler son bétail. Bien que l'entente entre les bergers et les éleveurs diffère d'une localité à l'autre, les éleveurs emploient parfois des bergers sans les précautions d'usage. Ils ne connaissent ni la personne ni sa famille, pourtant ils lui confient leur bétail. Des éleveurs ont affirmé qu'une fois le gardien de troupeau a gagné la confiance du patron, il s'associe à une équipe d'amis bandits pour le tuer ou le voler carrément de tout son bétail⁹⁵, qui est ensuite principalement vendu de l'autre côté de la frontière, dans les pays voisins tels que la République centrafricaine, le Soudan, le Niger et le Nigéria⁹⁶.

Terroristes (Boko Haram et EIAO)

Au Tchad et au Cameroun, le groupe Boko Haram est activement impliqué dans le vol de bétail. Il en a fait un élément clé de sa stratégie globale de financement de l'insurrection et de renforcement de ses capacités opérationnelles. Il cible les communautés rurales, en particulier dans le nord du Cameroun et dans le bassin du lac Tchad, en volant un nombre important de bétail. Le bétail volé est ensuite vendu sur les marchés locaux et régionaux, générant des ressources financières importantes pour l'acquisition d'armes, d'aliments et d'autres équipements essentiels à la poursuite de leur insurrection.

Le bétail volé est revendu sur les marchés locaux et régionaux

Boko Haram utilise fréquemment des réseaux de contrebande établis pour faciliter la vente du bétail volé. Ces réseaux, qui opèrent au-delà des frontières, permettent au groupe d'intégrer le bétail volé dans des marchés légitimes, ce qui complique les efforts des autorités pour retracer l'origine du bétail. Dans les territoires où Boko Haram a établi une autorité ou une influence substantielle, le groupe a recours au vol de bétail comme tactique pour imposer sa domination aux populations locales par deux méthodes interconnectées. L'une de ces méthodes consiste à effectuer des raids directs sur les communautés, ce qui entraîne des violences. La seconde est la prise en otage du bétail et des éleveurs pastoraux, avec des demandes de rançon pour le retour du bétail. Ces approches compromettent la stabilité économique des communautés affectées, les obligeant à se conformer aux exigences de Boko Haram ou à payer des frais de protection pour prévenir de nouvelles attaques, comme indiqué dans l'extrait ci-dessous :

Depuis peu, Boko Haram ne dispose plus de ses sources traditionnelles de financement. Mais il peut facilement se procurer des ressources en volant du bétail car la zone qu'il occupe est une zone privilégiée pour l'élevage de bétail. Ils [les éleveurs pastoraux] se rendent dans la zone contrôlée par Boko Haram où ils sont soumis à deux contraintes. Premièrement, ils sont obligés de payer des taxes à Boko Haram pour être dans la région. Deuxièmement, bien qu'ils paient ces taxes, ils sont également victimes de vols (de bétail).

Les personnes à qui vous payez des taxes, à un moment donné, viendront prendre votre bétail. Et là-bas, lorsqu'elles le prennent, il est plus facile de le vendre au Nigéria⁹⁷.

Par exemple, dans la zone proche du lac Tchad, parfois des groupes terroristes viennent piller des villages ou prendre 200 ou 300 ou 400 têtes de bétail et parfois ils prennent le bétail des mains des éleveurs qui partent au Nigéria et ce bétail sert à financer les hommes de Boko Haram⁹⁸.

Les complices des voleurs de bétail

Le dernier groupe d'acteurs comprend des membres de la communauté qui agissent comme des informateurs, des agents de sécurité corrompus qui permettent aux voleurs de passer librement, et des intermédiaires qui facilitent les liens entre les voleurs et les acheteurs. Les principaux moteurs de ces acteurs sont la corruption et une culture de l'impunité. Ainsi, les revenus illicites générés par le vol de bétail traversent l'ensemble de la structure administrative, ce qui a un impact sur les autorités locales, les responsables de la sécurité et les élus locaux. Un parlementaire à la retraite qui s'est entretenu avec les auteurs à Maroua a affirmé que « c'est un système mafieux dans lequel les différents acteurs se partagent le produit du vol. La chaîne de cette activité est composée de voleurs, de leurs complices et de leurs receleurs⁹⁹.

Chaque vache volée dans les zones rurales finit dans les abattoirs des boucheries des villes. Par conséquent, les bouchers sont des acteurs importants de l'économie criminelle. Les dirigeants des associations de bouchers du nord du Cameroun sont accusés d'être les receleurs de ce bétail volé. On les accuse de jouer un rôle important dans le blanchiment du bétail volé. Leur mode opératoire consiste à introduire du bétail volé dans leurs troupeaux destinés aux abattoirs. Ils entretiennent également des relations corrompues avec les responsables locaux, comme indiqué ci-dessous :

.. un jour, le chef d'un village qui se trouve à 7 kilomètres de Bongor m'a appelé pour m'informer qu'il avait arrêté une vache entre les mains de voleurs qui voulaient passer la frontière pour vendre du bétail. Au bout d'une semaine, je suis allé acheter cette vache au chef du village, puis un policier est venu m'arrêter, m'accusant d'avoir acheté du bétail volé dans le village et il m'a emmené au poste de police. Ensuite, je leur ai raconté ce qui s'était passé avec le chef du village. Et depuis que j'achète du bétail ici, je me renseigne toujours sur le vrai propriétaire et le chef du village le sait toujours. La gendarmerie a donc convoqué le chef du village qui est venu payer et j'ai été relâché. On peut dire que le chef du village est complice du vol pour avoir comploté avec le voleur¹⁰⁰.

Mode opératoire pour le vol de bétail et dynamiques transfrontalières

Le vol de bétail dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad est un sérieux problème qui est devenu une source de violence, d'insécurité et de perturbations économiques. Le mode opératoire de cette activité criminelle a tendance à suivre des modèles, souvent influencés par les dynamiques sociopolitiques locales et les défis environnementaux. Il s'agit notamment de la collaboration avec des groupes armés, d'opérations transfrontalières, de raids nocturnes, de ciblage spécial de zones reculées, d'agressions armées, de meurtres ou d'enlèvements d'éleveurs pastoraux, de l'utilisation de réseaux et de fonctionnaires corrompus, de l'exploitation des conflits locaux, de la corruption et de la collusion, du changement de marquage des troupeaux et des allers-retours.

Les organisations criminelles se livrent fréquemment au vol de bétail, collaborant avec les milices locales, les groupes d'insurgés ou même des éléments corrompus au sein des forces de sécurité. Les recettes de ces activités sont parfois détournées pour soutenir d'autres entreprises criminelles ou des activités terroristes. La porosité des frontières entre le Cameroun et le Tchad permet aux voleurs de transporter le bétail volé avec une relative facilité, évitant ainsi les mesures de sécurité et les forces de l'ordre. Elle leur permet également de vendre le bétail volé dans différentes régions, ce qui entrave davantage la capacité des forces de l'ordre à résoudre le problème¹⁰¹.

Les voleurs de bétail sont connus pour exploiter les zones reculées ou rurales où la sécurité de l'État est faible, voire absente. Les défis associés à la patrouille et à la surveillance de ces régions permettent aux voleurs d'agir sans conséquence. Ils mènent souvent leurs activités illicites la nuit, lorsque les éleveurs pastoraux et les communautés locales sont les moins préparés à défendre leur bétail. Le recours à la violence ou à l'intimidation contre les éleveurs pastoraux est répandu, les forçant à abandonner leur bétail, selon les éleveurs de Bongor, au Tchad :

Au sud, le voleur pénètre dans la localité. Au Mayo-Kebbi Est, il y a des enlèvements, parfois, le voleur vient ligoter les enfants pour prendre le bétail. Parfois, c'est la nuit qu'ils arrivent pour prendre le bétail sans s'en prendre aux personnes. Dans toutes les régions, il y a des enlèvements avec demandes de rançon, parfois des assassinats de berger. Il y a aussi d'autres vols de bétail dans le sud. Ils volent le bétail qui laboure. Ils viennent avec des chevaux et des armes pendant la journée pour voler le bétail. C'est ce qui s'est passé à Doba dans la province du Logone Oriental¹⁰².

Souvent équipés d'armes sophistiquées, les voleurs de bétail créent des difficultés considérables pour les communautés locales qui s'efforcent de protéger leurs troupeaux. Ils s'engagent souvent dans des confrontations directes avec les gardes communautaires ou les groupes d'autodéfense. Dans certaines situations, ces voleurs non seulement volent du bétail, mais tuent également des éleveurs pastoraux ou les kidnappent contre rançon, exacerbant le climat de peur et d'anxiété dans les zones touchées, comme illustré ci-dessous :

Parfois, de jeunes bergers lourdement armés préfèrent tuer un éleveur pastoral pour prendre son bétail. Leur meurtre ici a pour but d'empêcher la victime de tirer la sonnette d'alarme. Les groupes identifiés sont multiethniques, les Haoussas et les Peuls étant les principaux groupes ethniques. Ils n'hésitent pas à tuer pour prendre du bétail¹⁰³.

Le conflit persistant entre éleveurs pastoraux et agriculteurs dans la région intensifie parfois le vol de bétail. Les organisations criminelles profitent de ces différends, les utilisant comme façade pour leurs activités illicites ou provoquant des hostilités supplémentaires pour favoriser le désordre. Une fois le bétail pris, les voleurs s'appuient sur un réseau d'intermédiaires, qui peuvent inclure des fonctionnaires corrompus ou des commerçants à bétail, pour faciliter sa vente. Ces réseaux permettent de vendre rapidement le bétail volé sur des marchés lointains, souvent par-delà les frontières, afin d'échapper à la détection.

Les voleurs peuvent également « changer » le marquage du bétail en modifiant les caractéristiques d'identification, telles que les entailles à l'oreille ou les marques, ce qui complique le processus d'identification des animaux volés par leur propriétaire. Dans certains cas, des personnels ripoux des forces de sécurité peuvent collaborer avec les voleurs, en faisant preuve de passivité en échange de pots-de-vin ou d'une part des bénéfices¹⁰⁴.

Collusion, changement de marque et aller-retour

Certains membres des associations de bouchers du nord du Cameroun recevaient du bétail volé puis le blanchiraient en le mêlant aux troupeaux d'origine légale dans leurs abattoirs. Ils s'entendent également et interagissent avec des responsables locaux corrompus pour maintenir l'économie criminelle. Les bouchers criminels dans la chaîne de valeur du vol de bétail sont des opportunistes. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de certification de l'origine du bétail qui est abattu par les bouchers. Les groupes criminels volent pour approvisionner les bouchers, qui revendent la viande à bas prix¹⁰⁵.

Une nouvelle dimension du mode opératoire est ce que l'on peut décrire comme l'aller-retour du bétail – les voleurs de bétail profitent des lacunes des systèmes juridiques et de marché, ce qui leur permet de tirer profit du bétail volé par des manœuvres rusées et trompeuses. Les voleurs se concentrent généralement sur des communautés spécifiques, lançant des raids dans des endroits où la sécurité est insuffisante et où le pastoralisme est la principale activité économique. Pour échapper à la surveillance des forces de l'ordre, ils transportent le bétail volé vers des régions lointaines, traversant fréquemment les frontières régionales ou nationales, ce qui entrave considérablement la capacité des autorités à les suivre, comme l'a noté un responsable militaire au Cameroun :

À un moment donné, Boko Haram avait besoin de ressources pour financer ses opérations. Initialement, le groupe Boko Haram du Cameroun était financé par les [rançons provenant des] prises d'otages. Mais plus tard, ses membres ont dû recourir au vol de bétail de certains éleveurs.

Et parfois, ils prennent ce bétail et l'emmènent au Nigéria et l'échangent contre un autre bétail, pour qu'il ne soit pas reconnu, puis ils le ramènent au Cameroun au marché à bétail¹⁰⁶.

Le bétail volé est acheminé vers le Nigéria, le marché de bétail le plus important de la région¹⁰⁷. Les voleurs vendent ensuite les animaux volés sur les marchés locaux ou à des acheteurs sans méfiance. Ce bétail, maintenant mélangé à du bétail d'origine légale, est proposé aux prix du marché, souvent par le biais de réseaux commerciaux informels. Les voleurs ou leurs complices peuvent par la suite racheter le même bétail par l'entremise d'intermédiaires ou de collaborateurs à moindre coût, après son traitement dans le cadre du marché. Cette approche leur permet de créer un registre de propriété « d'origine légale » pour ce bétail, éliminant ainsi toute preuve du vol initial.

Dans d'autres scénarios, ils transportent le bétail volé au-delà des frontières, changent son marquage avec des marques ou des étiquettes distinctives, puis le réintroduisent dans le pays ou la région d'origine pour le vendre. Le bétail « d'origine légale » nouvellement acquis peut être ramené dans sa zone d'origine ou sur un autre marché pour être revendu, souvent à un prix élevé en raison de la demande ou de la rareté dans ces endroits. Cette méthode permet aux voleurs de générer plusieurs couches de profits en masquant l'origine du bétail et en le faisant circuler sur divers marchés où la vérification de la propriété est insuffisante.

Dans la plupart des cas, ces régions ne disposent pas de systèmes solides d'identification du bétail, y compris le marquage ou l'implantation d'une micropuce, ce qui permet aux voleurs d'affirmer facilement que le bétail volé leur appartient après l'avoir déplacé à différents endroits. L'absence de documents clairs sur la propriété rend de plus en plus difficile l'identification du bétail qui fait des allers-retours. Dans les régions qui se caractérisent par la faiblesse des systèmes juridiques ou qui sont confrontées à la corruption des fonctionnaires, les voleurs peuvent falsifier des documents ou en obtenir de faux pour justifier le déplacement du bétail volé. Ces voleurs collaborent souvent avec des fonctionnaires locaux ou des commerçants corrompus qui aident à cacher les origines du bétail. En échange d'une part des bénéfices, ces complices peuvent aider à remplir les documents nécessaires, à obtenir des licences ou à accéder aux marchés. Cette assistance permet aux voleurs de présenter le bétail comme acquis légalement, ce qui augmente leurs chances de le revendre avec succès et sans être détectés.

Incidents et impacts du vol de bétail : décès et pauvreté multidimensionnelle

Les problèmes de gouvernance sont sources de lacunes en matière de sécurité que diverses entités criminelles exploitent et qui se traduisent par un contrôle territorial criminel, des enlèvements contre rançon et le vol de bétail. Il est difficile d'estimer avec précision le nombre total de têtes de bétail volées par ces groupes dans la zone d'étude en raison de l'indisponibilité de données publiques complètes dans l'ensemble des régions. En outre, de nombreux cas de vol de bétail ne sont pas signalés. Dans les cas où ils sont signalés, les forces de maintien de l'ordre ne disposent pas d'un système centralisé des casiers judiciaires qui leur permettrait de rassembler ces données. Néanmoins, les informations provenant de l'ACLED mettent en exergue l'ampleur et la portée de cette activité criminelle dans les régions frontalières, comme le montre le Graphique 4.

Depuis 2019, la fréquence des vols de bétail n'a cessé d'augmenter dans les régions frontalières. En 2024, le nombre de cas signalés est passé de 117 en 2023 à 158 (voir Graphique 5). Au cours de la période considérée, 230 décès ont été attribués à des attaques liées au vol de bétail, et en 2023 le chiffre record de 60 décès a été enregistré. Les informations rassemblées par l'ACLED proviennent de groupes locaux et de sources médiatiques, ce qui suggère que de nombreux incidents pourraient ne pas être signalés. Il est important de noter que les données compilées par le projet

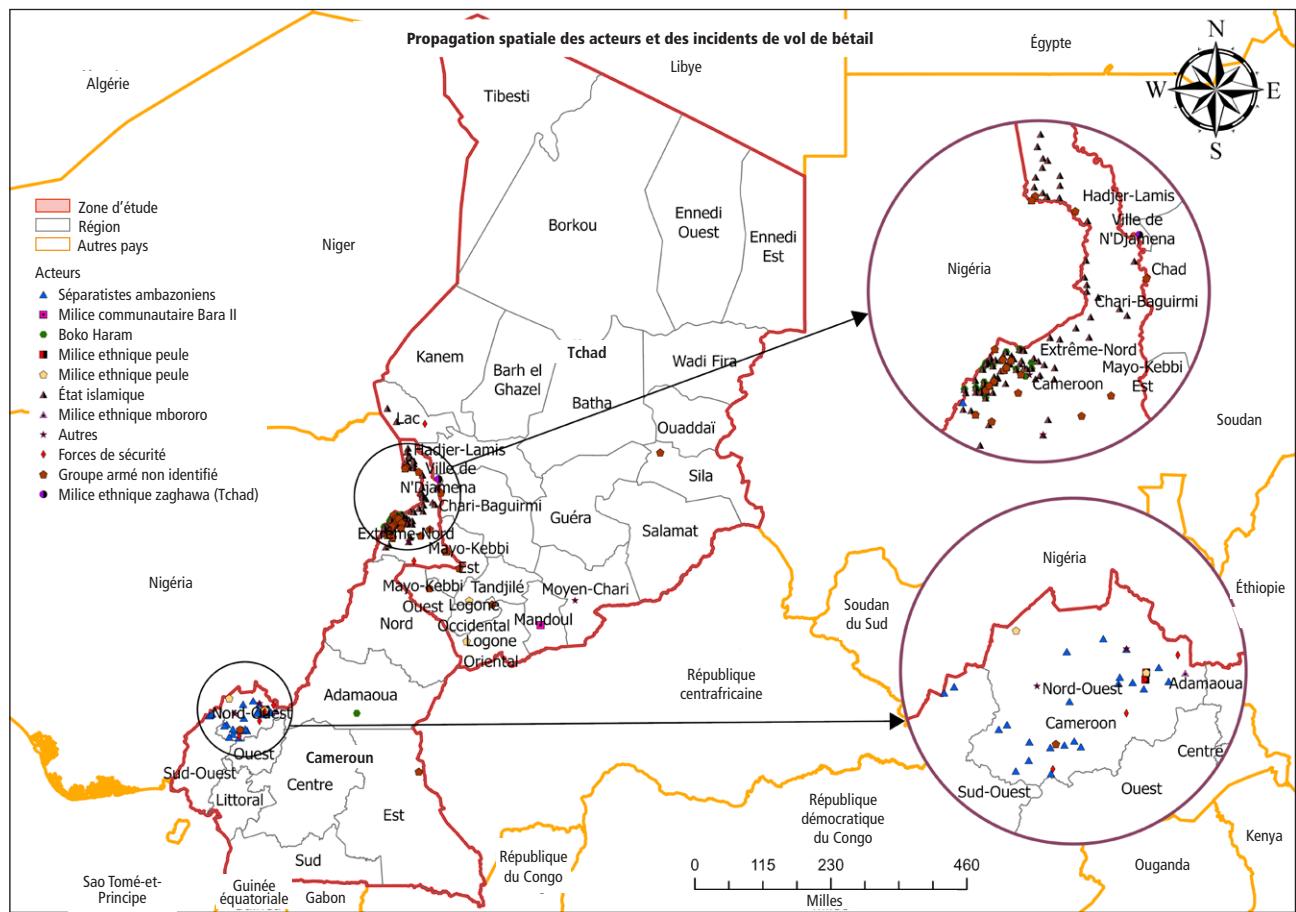
L'absence d'une gouvernance efficace a créé des lacunes en matière de sécurité que diverses entités criminelles ont exploitées

ACLED indiquent que 86 % des incidents de vol de bétail dans la zone d'étude se sont produits dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun entre 2015 et août 2024.

Le fait que 86 % des vols de bétail au Tchad et au Cameroun se produisent dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun mérite une explication plus approfondie. Ceci peut être attribué de manière significative à la présence du lac Tchad, du fleuve Logone et du fleuve Chari, qui forment d'importantes vallées de pâturages clés qui jouent un rôle essentiel dans la dynamique du vol de bétail dans la région, en raison de la disponibilité de l'eau et des pâturages, des mouvements saisonniers des éleveurs pastoraux, des sanctuaires pour les groupes criminels et insurgés, de la forte présence des communautés pastorales et de la forte densité de bétail, de la présence de couloirs de transhumance et des routes migratoires, des périodes de pénuries saisonnières et de la pression sur les ressources, de la désertification et des migrations.

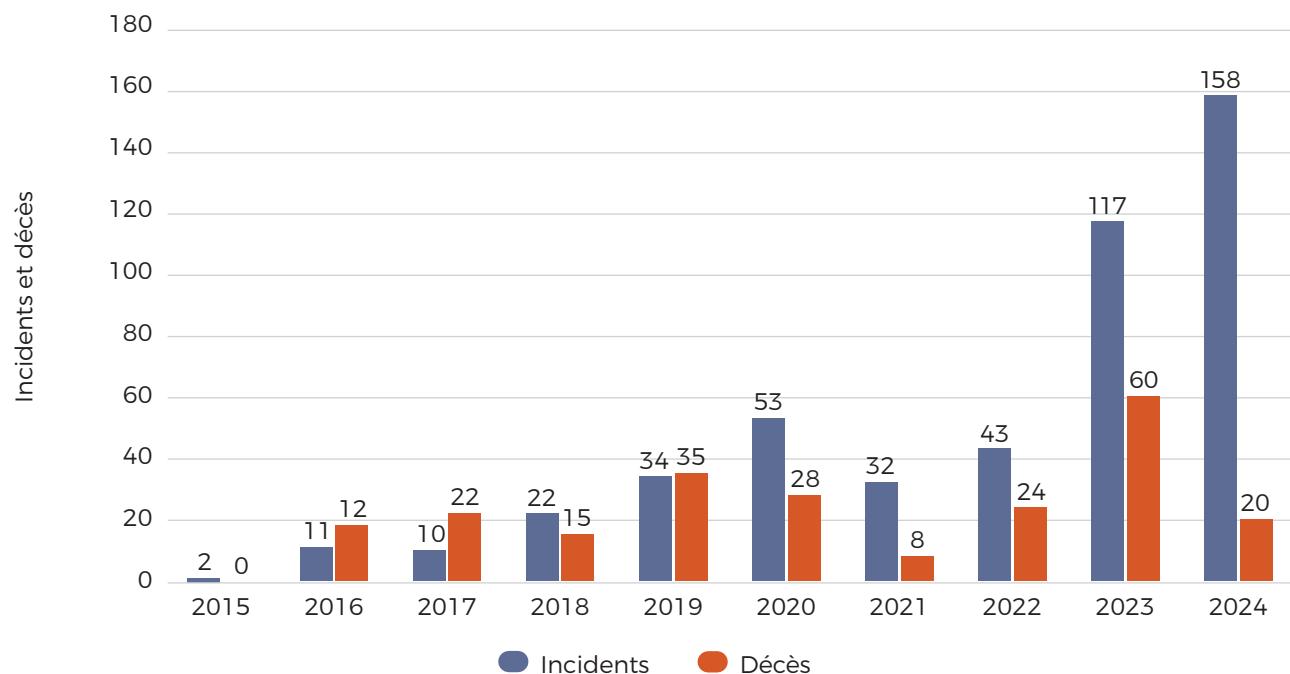
Le lac Tchad et les fleuves Logone et Chari créent des vallées de pacages fertiles avec de l'eau et des pâturages en abondance. Ces zones sont des refuges naturels pour les communautés pastorales, en particulier pendant les périodes sèches lorsque d'autres régions sont confrontées à une pénurie de ressources. Le regroupement des éleveurs pastoraux et de leur bétail autour de ces sources d'eau essentielles en fait des cibles de choix pour les voleurs. Les éleveurs pastoraux migrent souvent leurs troupeaux vers ces riches vallées lors de la transhumance (migration saisonnière) pour exploiter les abondantes ressources de pâturage. Ce modèle de mouvement établi offre aux voleurs de bétail davantage de possibilités d'organiser et d'exécuter des raids, car ils peuvent prévoir où se trouveront les troupeaux importants.

Graphique 4 : Carte du Cameroun et du Tchad montrant les incidents de vol de bétail



Source : Compilation des auteurs à partir des données de l'ACLED

Graphique 5 : Tendances du vol de bétail dans la zone d'étude



Source : Compilation des auteurs à partir des données de l'ACLED

Le bassin du lac Tchad, qui comprend des parties du Cameroun, du Tchad, du Nigéria et du Niger, est identifié comme un fief notable de plusieurs groupes armés, en particulier Boko Haram. La topographie des zones humides du bassin et les zones difficiles à patrouiller facilitent les opérations de ces entités criminelles ou terroristes. Le vol de bétail est devenu une importante source de revenus. Les pâturages fertiles le long du lac Tchad sont des cibles faciles pour ces groupes qui souhaitent voler du bétail, qui peut ensuite être transporté au-delà des frontières ou vendu localement. Ces terroirs attirent une forte densité de communautés pastorales, en particulier d'éleveurs pastoraux peuls, qui entretiennent de grands troupeaux. Cette forte concentration de bétail offre de nombreuses occasions aux voleurs de bétail de piller les troupeaux. La présence de nombreux troupeaux à proximité permet également aux voleurs de cibler plus facilement plusieurs troupeaux en un seul raid¹⁰⁸.

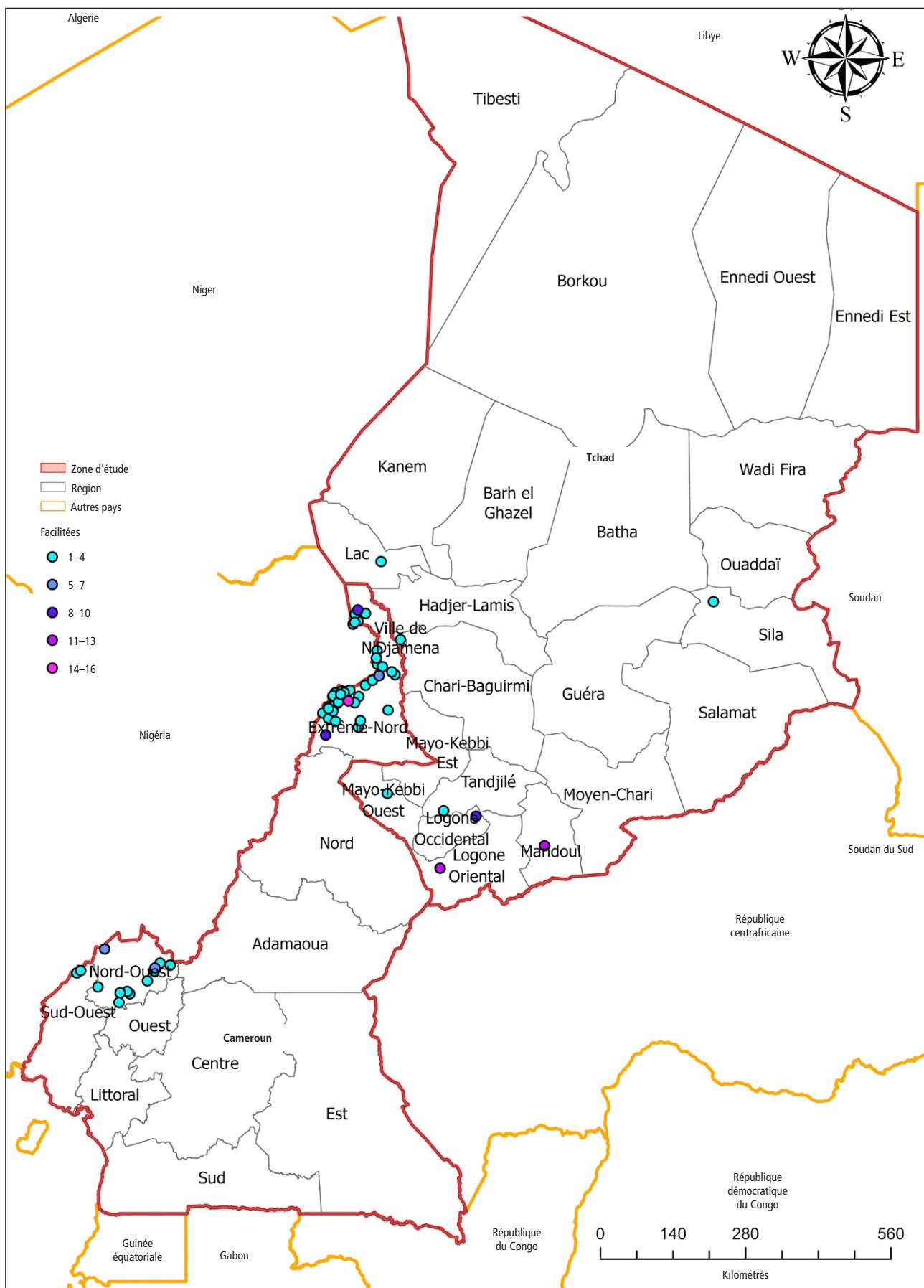
Les rivières et les vallées fertiles de la région sont des couloirs de transhumance clés. Les déplacements le long de ces routes sont prévisibles, et les voleurs planifient souvent des raids autour de ces mouvements, sachant où les grands troupeaux se rassembleront. Le mouvement du bétail à travers les frontières du Tchad et du Cameroun, le long de ces systèmes fluviaux, facilite également la vente et le transfert du bétail volé. Les voleurs peuvent tirer parti de ces routes migratoires pour transporter du bétail volé hors du Cameroun vers le Tchad ou le Nigéria, ce qui complique encore les efforts de récupération¹⁰⁹.

Les changements environnementaux, tels que la désertification dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad, ont réduit les pâturages disponibles dans d'autres régions, poussant un plus grand nombre d'éleveurs pastoraux vers les vallées fertiles, ce qui permet aux voleurs de cibler plus facilement un grand nombre d'animaux en un seul raid¹¹⁰.

Un autre impact significatif du vol de bétail dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad est la destruction des moyens de subsistance, ce qui crée un déséquilibre social extrême dans les communautés d'éleveurs pastoraux. Trois histoires racontées par des éleveurs pastoraux de bétail à Waza et Kolofata illustrent comment ce phénomène accentue la pauvreté multidimensionnelle.

Un éleveur qui a partagé ses expériences avec les auteurs a subi deux incidents distincts de vol de bétail, entraînant la perte de 24 bœufs. Le vol le plus récent a eu lieu le 19 juillet 2024, lorsque ses trois derniers bœufs ont été volés. À 80 ans, cet éleveur n'a plus rien et souffre d'hypertension depuis ce dernier incident.

Graphique 6 : Répartition spatiale des décès associés au vol de bétail dans la zone d'étude



Source : Compilation des auteurs à partir des données de l'ACLED

Ses trois derniers boeufs étaient essentiels pour labourer ses champs et nourrir sa famille, qui comprend ses épouses, ses 22 enfants et 4 petits-enfants. Malgré son âge, il compte travailler comme agriculteur pour les propriétaires terriens. Il craint que ses femmes ne l'abandonnent¹¹¹.

Les personnes âgées qui ont été victimes de vol de bétail ont signalé qu'elles souffraient de problèmes de santé et de problèmes psychologiques persistants, dont la dépression. Le deuxième récit de Kolofata relate l'histoire d'un homme qui a subi deux incidents de vol de bétail ciblé, qui ont abouti à la perte de 80 têtes de bétail. Cette personne déplacée, résidant à Bame, subvient aux besoins de 4 femmes et 21 enfants. Il a déménagé à Kolofata en raison de l'insurrection de Boko Haram. Récemment, des hommes armés ont attaqué ses deux enfants, âgés de 13 et 14 ans, qui étaient chargés de garder le bétail, et se sont enfuis avec 13 têtes de bétail. Les enfants effrayés ont fui et ont abandonné le bétail. Après le premier incident, ses quatre femmes l'ont quitté, bien que trois d'entre elles soient revenues après qu'il a commencé à montrer des signes de rétablissement.

Les vols de bétail répétés ont considérablement affecté la qualité de son alimentation et son accès aux services fondamentaux. Il a noté : « Avant, je mangeais bien. Aujourd'hui, je ne peux plus subvenir aux besoins de ma famille ». L'un de ses enfants a été traumatisé après le premier incident de vol de bétail. Il a quatre filles, qui ne peuvent pas aller à l'école par manque de moyens¹¹².

La dernière histoire a été racontée par un éleveur qui a noté que la conséquence majeure du vol de bétail est l'appauprissement des ménages propriétaires de bétail et la perte de vies humaines. Il a noté : « Avant, nous avions du lait et d'autres choses, mais aujourd'hui, nous n'avons rien. Beaucoup de gens sont devenus pauvres et se sont tournés pour survivre vers une agriculture [de subsistance]¹¹³ ».

S'appuyant sur le discours relatif à l'impact monumental du vol de bétail dans les régions frontalières, la partie suivante évalue les ripostes communautaires, étatiques et régionales au vol de bétail dans la zone d'étude.

Les personnes âgées qui ont été victimes de vol de bétail ont signalé qu'elles souffraient de problèmes de santé et de problèmes psychologiques persistants, dont la dépression

Évaluer les ripostes communautaires, étatiques et régionales au vol de bétail

L'analyse des efforts de l'État et des communautés pour lutter contre le vol de bétail dans le nord du Cameroun et le sud du Tchad révèle des obstacles systémiques qui perpétuent ce problème. Dans ces régions, où l'élevage est crucial pour la stabilité économique et sociale, il existe une lutte persistante pour faire face à la menace croissante du vol de bétail. Les insuffisances des ripostes peuvent être attribuées à un mélange de facteurs de gouvernance, de sécurité et socio-économiques.

Faible présence de la sécurité de l'État

La frontière poreuse entre le nord du Cameroun et le sud du Tchad permet la fluidité des déplacements des voleurs de bétail entre les deux pays. L'insuffisance de l'action policière à ces frontières rendent difficiles le contrôle et l'interpellation des voleurs de bétail. L'action des forces de sécurité dans ces régions est souvent restreinte par la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines. De nombreux gouvernements dans des zones susceptibles d'être touchées par des conflits n'allouent qu'une petite fraction de leur budget national à la sécurité et à la défense, car ils font face à des demandes concurrentes de secteurs tels que la santé, l'éducation et les infrastructures.

En raison de l'absence de systèmes modernes de marquage, d'implantation de micropuces ou d'étiquetage, les voleurs de bétail peuvent facilement vendre sur des marchés éloignés du bétail volé sans risque d'être détectés

Les difficultés économiques, notamment le niveau élevé d'endettement ou l'insuffisance de recettes fiscales, réduisent encore plus les ressources financières allouées à la sécurité. Ainsi, la faiblesse des ressources empêche les forces de sécurité de patrouiller efficacement dans les zones vastes et reculées où les vols sont fréquents. Dans certains cas, le personnel de sécurité local est submergé par des voleurs mieux armés et mieux organisés. Lorsque des interventions ont lieu, elles sont généralement réactives ; un manque notable d'efforts proactifs de renseignement et d'initiatives durables de lutte contre le vol de bétail est constaté.

L'indice ENACT de la criminalité organisée en Afrique révèle que la plupart des pays d'Afrique centrale (y compris le Tchad et le Cameroun) font face à d'importants défis structurels et à des contraintes persistantes, notamment le manque de ressources et l'indépendance limitée de l'appareil de sécurité. De plus, la moyenne de « l'intégrité territoriale » de la région (3,59) s'est légèrement affaiblie, de 0,09 point entre 2019 et 2021 et de 0,05 point entre 2021 et 2023. La porosité des frontières est une préoccupation importante. En outre, les autorités nationales ont souvent du mal à garder un contrôle total sur leur territoire, certaines zones étant fréquemment confrontées à la violence de groupes rebelles armés et de réseaux de criminalité organisée¹¹⁴.

Réponses communautaires inefficaces

Bien que certaines communautés locales aient formé des milices spéciales ou des unités d'autodéfense, ces initiatives se caractérisent souvent par la fragmentation et une coordination insuffisante. Le manque de solidarité à la fois au sein des communautés et entre elles, ainsi que les rivalités occasionnelles, compromettent l'efficacité de ces efforts au niveau local. En outre, la méfiance existe souvent entre les communautés locales et les forces de sécurité de l'État, en particulier lorsque les communautés se sentent négligées ou injustement traitées par les autorités gouvernementales.

Cette situation limite le potentiel d'action coopérative contre le vol de bétail. Dans ces régions, le vol de bétail se mêle fréquemment à des différends ethniques et communautaires profondément enracinés. Les réactions des communautés sont souvent influencées par ces tensions sous-jacentes, ce qui conduit certains groupes à utiliser le vol comme moyen de vengeance ou pour affirmer leur contrôle sur les communautés concurrentes. Cette situation ne fait que compliquer les efforts déployés pour promouvoir des initiatives communautaires cohésives qui visent à lutter contre cette pratique¹¹⁵.

Systèmes d'identification du bétail limités

L'absence de systèmes efficaces de suivi et d'identification du bétail complique considérablement la récupération du

bétail volé et l'application de la responsabilité. En raison de l'absence de systèmes modernes de marquage, d'implantation de micropuces ou d'étiquetage, les voleurs de bétail peuvent facilement vendre sur des marchés éloignés du bétail volé sans risque d'être détectés. Ils exploitent également les lacunes de la réglementation de ces marchés pour vendre rapidement et impunément le bétail volé. En outre, les marchés régionaux de bétail du nord du Cameroun et du sud du Tchad sont souvent insuffisamment supervisés, ce qui rend difficile la recherche de l'origine du bétail qui y est vendu.

L'enquête sur l'application des mécanismes modernes de traçabilité du bétail a révélé comment les éleveurs pastoraux et les éleveurs ne peuvent pas se débarrasser du système archaïque. Un participant à la recherche a noté : « Tout le monde a son propre signe. Dès que votre vache met bas, vous devez mettre un signe distinctif. Cependant, la plupart des éleveurs pastoraux et des éleveurs n'ont pas envisagé de mettre en place le traçage électronique de leur bétail car ils sont généralement convaincus que celui-ci est inutile et coûteux¹¹⁶. Cette attitude peut être étroitement liée à la pauvreté généralisée, à l'exposition limitée et aux facteurs socioculturels enracinés qui sous-tendent le commerce du bétail dans la région et durent depuis des siècles.

Coopération régionale insuffisante

En général, le vol de bétail est associé à des organisations criminelles transfrontalières bien structurées qui opèrent entre le Cameroun, le Tchad et les pays voisins. L'inefficacité de la coordination des initiatives de sécurité et le partage insuffisant de renseignements entre les gouvernements du Cameroun, du Tchad et de leurs voisins entravent considérablement les efforts de lutte contre ces réseaux criminels. Malgré les efforts régionaux tels que la Force multinationale mixte (FMM), conçue pour lutter contre le terrorisme transnational, la mise en œuvre est souvent problématique¹¹⁷.

En conséquence, les États n'ont pas créé de cadres robustes pour des opérations conjointes et un partage plus large des renseignements, ce qui permet aux voleurs d'exploiter les vulnérabilités des systèmes juridiques et de sécurité en déplaçant du bétail volé au-delà des frontières internationales. Par exemple, la FMM ne s'attaque qu'aux problèmes de terrorisme autour des zones frontalières limitées du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria.

Il est impératif de repenser les stratégies de riposte efficaces au vol de bétail dans la région

Conclusion

Cette étude fournit des données probantes sur la dynamique du vol de bétail dans les régions frontalières du Cameroun et du Tchad. Elle identifie les moteurs et les catalyseurs du phénomène, ainsi que les réseaux d'acteurs impliqués. Les régions frontalières tchado-camerounaises sont en grande partie non gouvernées, ce qui pose des problèmes de sécurité et exacerbe l'économie criminelle du vol de bétail. Dans ces régions périphériques et leur voisinage, la présence soutenue de divers acteurs criminels, la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, l'intensification des conflits pastoraux en cours et la collusion de certaines élites locales permettent le vol de bétail. Ces problèmes sont en partie aggravés par la relative inefficacité des forces de sécurité de l'État aux points de contrôle frontaliers, voire, leur collusion dans certains cas.

La lutte contre le vol de bétail dans le sud du Tchad et le nord du Cameroun nécessite une approche globale entre les diverses parties prenantes, en raison de l'interaction complexe des dynamiques économiques, sociales et sécuritaires de la région. En combinant des mesures de sécurité, des cadres juridiques, une participation communautaire et des initiatives de développement économique, ces parties prenantes peuvent créer une stratégie globale pour réduire le vol de bétail et promouvoir la stabilité et la sécurité économique de la région.

Il est impératif de repenser les stratégies de riposte efficaces au vol de bétail dans la région. Voici quelques options qui pourraient être mises en œuvre de manière collaborative, par l'État, les forces de sécurité, la FMM, les communautés pastorales, les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires internationaux du développement :

Interventions de l'État dirigées par le gouvernement

- **Renforcement des cadres juridiques** : les gouvernements tchadien et camerounais devraient améliorer les cadres juridiques existants ou créer une nouvelle législation qui définit clairement le vol de bétail comme un crime grave. Cette législation devrait inclure des sanctions proportionnées pour les auteurs d'une infraction, tout en veillant à ce que les services répressifs aient les ressources nécessaires pour traiter efficacement de tels cas.
- Il serait opportun que les pays puissent élaborer des politiques nationales de lutte contre la criminalité organisée transnationale qui fourniraient la politique globale d'orientation de la législation et de la réglementation et de renforcement ou de mise en place des institutions telles que la police de proximité, un système de tribunaux itinérants et des mécanismes de coordination aux niveaux national, local et communautaire.
- **Initiatives de police de proximité (ou police communautaire ou citoyenne)** : les gouvernements pourraient créer des unités de police de proximité qui seraient particulièrement adaptées aux régions rurales faisant face à des défis liés au vol de bétail, ce qui permettrait aux policiers locaux de travailler en partenariat avec les communautés pastorales, en favorisant la confiance et en permettant une intervention rapide en cas d'incident.

Interventions des forces de sécurité et de la FMM

- **Patrouilles conjointes et coopération transfrontalière** : compte tenu de la nature transfrontalière des vols de bétail, la FMM, en collaboration avec les forces de sécurité nationales, pourrait organiser des patrouilles conjointes le long de la frontière entre le Tchad et le Cameroun. L'amélioration du partage de renseignements entre les forces des deux pays serait essentielle pour démanteler les réseaux de vol de bétail.
- **Systèmes d'alerte précoce** : la collaboration entre les forces de sécurité et la FMM pourrait faciliter le développement de systèmes d'alerte précoce en partenariat avec les communautés locales. Ces systèmes pourraient utiliser une combinaison de connaissances traditionnelles et de technologies modernes, y compris les alertes mobiles et la radio communautaire, pour communiquer les incidents de vol de bétail ou les déplacements rapides inhabituels.
- **Unités spécialisées dans la lutte contre le vol** : des unités spécialisées pourraient être créées au sein des forces policières et militaires pour s'attaquer au problème du vol de bétail. Ces unités seraient équipées de technologies de pointe de suivi, de drones et de systèmes de surveillance par satellite pour effectuer le suivi des mouvements de bétail à travers les frontières et appréhender les auteurs d'infractions dans les régions isolées.

Interventions menées par les communautés pastorales

- **Renforcement des groupes locaux d'autodéfense** : les communautés pastorales pourraient former des groupes communautaires d'autodéfense qui seraient officiellement reconnus par l'État. Il est essentiel que ces groupes reçoivent une formation et une surveillance adéquates pour s'assurer qu'ils opèrent légalement, en utilisant des approches non létales pour récupérer le bétail volé et atténuer le risque de vol.
- **Mise en œuvre de l'enregistrement et du suivi du bétail** : afin d'améliorer le suivi des propriétaires et des mouvements du bétail, les communautés pourraient envisager des programmes de tatouage, de marquage ou d'étiquetage du bétail. En outre, les entités étatiques, les forces de sécurité et les partenaires du développement pourraient apporter un soutien technologique aux systèmes numériques d'enregistrement du bétail, ce qui contribuerait à réduire la revente de bétail volé.

- **Promotion du dialogue entre les communautés** : dans de nombreux cas, le vol de bétail est alimenté par des tensions intercommunautaires. Les États et les OSC pourraient faciliter des dialogues de paix réguliers entre les communautés pastorales et agricoles afin de résoudre les conflits de manière pacifique, en favorisant la coexistence et en réduisant la probabilité de représailles violentes.

Organisations de la société civile (OSC)

- **Formation à la médiation et au règlement des conflits** : les OSC pourraient jouer un rôle dans le renforcement des capacités des communautés locales en matière de médiation des conflits et de négociation pacifique. Une formation au règlement des conflits pourrait aider à désamorcer les tensions qui mènent souvent au vol de bétail et aux représailles.
- **Campagnes de sensibilisation du public** : les OSC pourraient mener des campagnes de sensibilisation aux dommages économiques et sociaux causés par le vol de bétail, en soulignant comment ce phénomène compromet les moyens de subsistance et la cohésion communautaire. Ces campagnes pourraient renforcer le soutien du public aux initiatives de lutte contre le vol et favoriser la collaboration avec les forces de sécurité.
- **Suivi et signalement au niveau communautaire** : les OSC pourraient aider les communautés pastorales à créer des systèmes de signalement anonyme des incidents de vol de bétail, ce qui encouragerait une plus grande transparence et permettrait de fournir des données pour l'intervention efficace des services répressifs.

Partenaires internationaux du développement

- **Apport d'une assistance technologique** : les partenaires du développement pourraient proposer des technologies de pointe, telles que des colliers de suivi GPS pour le bétail, la surveillance aérienne par drone et des systèmes électroniques d'enregistrement, pour aider les forces de sécurité et les communautés à suivre efficacement les mouvements du bétail et à réduire les vols.
- **Financement d'autres possibilités de moyens de subsistance** : les partenaires du développement pourraient investir dans des programmes qui offrent d'autres possibilités de moyens de subsistance aux jeunes hommes qui pourraient, sinon, se tourner vers le vol de bétail en raison de leur désespoir économique. Il pourrait s'agir de formation professionnelle, de microfinancement pour les petites entreprises et de programmes de soutien à l'agriculture.
- **Renforcement des capacités des forces de l'ordre** : les partenaires internationaux pourraient proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités aux services répressifs et aux forces de sécurité en matière de lutte contre le vol de bétail. Il pourrait s'agir de leçons sur l'engagement communautaire, la collecte de renseignements et les stratégies de règlement non violent des conflits.
- **Soutien aux initiatives transfrontalières de consolidation de la paix** : les organisations de développement pourraient soutenir les programmes régionaux de consolidation de la paix, en encourageant la coopération entre le Tchad et le Cameroun aux niveaux gouvernemental et local pour s'attaquer aux causes profondes du vol de bétail, telles que la concurrence pour les ressources et l'insécurité.

Interventions économiques et de développement

- **Création de marchés de bétail** : les gouvernements, en collaboration avec les partenaires du développement, devraient mettre en place des marchés de bétail formels qui offrent des voies sûres pour le commerce du bétail, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des marchés informels et non réglementés où le bétail volé est souvent vendu.
- **Amélioration des infrastructures pastorales** : l'allocation de ressources aux services vétérinaires, la création de points d'eau et l'amélioration des itinéraires de pâturage pourraient atténuer les conflits pour les ressources et renforcer la résilience des communautés pastorales, en réduisant leur vulnérabilité au vol de bétail et leurs chances d'y participer.

Notes

- 1 Oluwole Ojewale et Raoul Sumo Tayo (2024). Boko Haram rustles cattle for survival in Lake Chad Basin, <https://enactafrica.org/enact-observer/boko-haram-bruisse-de-be-tail-pour-sur-vivre-dans-le-bassin-du-lac-tchad>
- 2 Bunei, E.K., McElwee, G. et Smith, R. (2016). 'From bush to butchery: cattle rustling as an entrepreneurial process in Kenya', *Society and Business Review*, Vol. 11(1) n° 1, p. 46 à 61. <https://doi.org/10.1108/SBR-10-2015-0057>
- 3 Ibid.
- 4 Ciara Aucoin et Omar S Mahmood (2017). Cattle rustling on the rise across Africa, ENACT: Enhancing Africa's response to transnational organised crime, <https://enactafrica.org/enact-observer/cattle-rustling-on-the-rise-across-africa>
- 5 Oluwole Ojewale et Raoul Sumo Tayo (2024). Boko Haram rustles cattle for survival in Lake Chad Basin, <https://enactafrica.org/enact-observer/boko-haram-rustles-cattle-for-survival-in-lake-chad-basin>
- 6 Colin G. Scanes (2018). The Neolithic Revolution, Animal Domestication, and Early Forms of Animal Agriculture, Editor(s): Colin G. Scanes, Samia R. Toukhsati, *Animals and Human Society*, Academic Press, pp. 103–131. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-805247-1.00006-X>
- 7 Ibid.
- 8 Ibid.
- 9 Ibid.
- 10 Ibid.
- 11 Ibid.
- 12 Ojewale, O. (2024). Perils of proximity: Banditry and the geography of cattle rustling in border regions of southwest Niger and northwest Nigeria. *South African Journal of International Affairs*, 31(3), 315–335. <https://doi.org/10.1080/10220461.2024.2431741>
- 13 Cattle Rustling: Causes, Prevention, Punishment (2024). <https://www.jouav.com/blog/cattle-rustling.html>
- 14 Entretien avec des éleveurs pastoraux à Bongor
- 15 Cattle Rustling: Causes, Prevention, Punishment (2024). <https://www.jouav.com/blog/cattle-rustling.html>
- 16 Ibid.
- 17 Ibid.
- 18 Ibid.
- 19 Ibrahim, S.S., Ibrahim, A., Allah, A.N. et al. Building of a community cattle ranch and radio frequency identification (RFID) technology as alternative methods of curtailing cattle rustling in Katsina State. *Pastoralism* 6, 10 (2016). <https://doi.org/10.1186/s13570-016-0055-z>
- 20 Ibid.
- 21 Ibid.
- 22 Entretiens avec le préfet de Dourbali, et avec un ancien ministre et gouverneur de province à N'Djamena, le 14/07/2024
- 23 Dominique Njinkeu, Fulbert Tchana Tchana Julie, Saty Lohi et Mosuru Olukayodé Alli (2024). Chad's Livestock: Securing Cross-Border Value-Chain Post-COVID-19. Policy Research Working Paper 10830, World Bank, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099747206272432864/pdf/IDU1dfabc2e212a60144e919ac1148f07b91d6d6.pdf>
- 24 Ibid.
- 25 Le XAF (Franc CFA d'Afrique centrale) est utilisé par les membres de l'union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), également connue sous le nom de Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui comprend le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon.
- 26 Wauffo, D., Taboue, C., Nantia, B. et al. (2023) Socio-Economic and Technical Characteristics of Beef Cattle Breeding in Ndé Division, West Region of Cameroon. *Open Journal of Animal Sciences*, 13, 379–397. doi: <https://10.4236/ojas.2023.133028>
- 27 Ibid.
- 28 Dominique Njinkeu, Fulbert Tchana Tchana Julie, Saty Lohi et Mosuru Olukayodé Alli (2024). Chad's Livestock: Securing Cross-Border Value-Chain Post-COVID-19. Policy Research Working Paper 10830, World Bank, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099747206272432864/pdf/IDU1dfabc2e212a60144e919ac1148f07b91d6d6.pdf>; Mpfou, N. et Rege, J.E.O. 2002. The unique Kuri cattle of the Lake Chad Basin. AGTR Case Study. Nairobi, Kenya: ILRI. <https://cgspace.cgiar.org/items/f4241c93-b7b7-435f-b2eb-8bfeda7b2e6>
- 29 Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 30 Ibid.
- 31 Entretien avec un vétérinaire, responsable de la filière Élevage de Dourbali, le 13/07/2024.
- 32 Ibid.
- 33 Entretien avec un agent de subdivision à Dourbali le 13/07/2024.
- 34 Moritz, M., Larisa Catherine, B., Drent, A.K. et al. Rangeland governance in an open system: Protecting transhumance corridors in the Far North Province of Cameroon. *Pastoralism* 3, 26 (2013). <https://doi.org/10.1186/2041-7136-3-26>
- 35 Ibid.
- 36 Ibid.
- 37 Ibid.
- 38 U.S. Department of State (2021). Country Reports on Terrorism 2021: Chad, <https://www.state.gov/reports/country-reports-on-terrorism-2021/chad/>
- 39 Entretien avec un vétérinaire, responsable de la filière Élevage de Dourbali le 13/07/2024.
- 40 News Global (2019). IOM Presents Guide on Safe Management of Transhumance Flows in Chad, 22 novembre, <https://www.iom.int/news/iom-presents-guide-safe-management-transhumance-flows-chad>
- 41 Oougou Okounou Étienne Valère, « Menaces sécuritaires et fonctionnement des marchés de bétails dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun », Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention d'un Master Business of Administration en Management des Projets, Collège de Paris, p. 1.
- 42 News Global (2019). IOM Presents Guide on Safe Management of Transhumance Flows in Chad,
- 43 Jean Huchon, Rémi Evaliste Jiagho, Deblondet D. Bleu et Manfred Epanda (sans date). Transhumant Pastoralism and Protected Areas on Central Africa: From Conflict to Peaceful Coexistence, <https://www.observatoire-comifac.com/>

- net/file/eyJtb2RlbCI6IkFwcFxcTW9kZWxzXFxMaWJyYXJ5XFxNb2R1bGVzXFxGaWxliwiZmlIbGQiOijkb2N1bWVudF9maWxliwiaWQiojl5Mzd9
- 44** Entretien avec un professeur à l'Université de Maroua, le 31/07/2024.
- 45** Entretien avec un délégué subdivisionnaire à l'élevage, le 19/07/2024.
- 46** Climate change, What are the key values and trends? <https://dicf.unepgrid.ch/cameroon/climate-change>
- 47** World Bank Group (2021). Current Climate Climatology <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/chad/climate-data-historical#:~:text=Southern%20Chad%20experiences%20a%20rainy,between%2027%2D29%C2%B0C>
- 48** Entretien avec des éleveurs pastoraux à Bongor.
- 49** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 50** Entretien avec un délégué subdivisionnaire à l'élevage, le 19/07/2024.
- 51** Ibid.
- 52** Entretien avec un commandant militaire à Waza, le 19/07/2024.
- 53** World Atlas (n.d.). Which Countries Border Chad? <https://www.worldatlas.com/articles/which-countries-border-chad.html>
- 54** Entretien avec un commandant militaire à Mora, le 20/07/2024.
- 55** Ciara Aucoin et Omar S Mahmood, (2017). Cattle rustling on the rise across Africa, ENACT: Enhancing Africa's response to transnational organised crime, <https://enactafrica.org/enact-observer/cattle-rustling-on-the-rise-across-afric>
- 56** Discussion de groupe cible avec des bouchers à Bongor, le 15/07/2024.
- 57** Jack Goody, 'Bridewealth and Dowry in Africa and Eurasia', p. 18. Cited in Valerie M. Hudson and Hilary Matfess (2017). In Plain Sight: The Neglected Linkage between Brideprice and Violent Conflict, *International Security* 42 (1), 7-40.
- 58** Entretien avec un professeur à l'Université de Maroua, le 31/07/2024.
- 59** Ibid.
- 60** Jack Goody, 'Bridewealth and Dowry in Africa and Eurasia', p. 18. Cited in Valerie M. Hudson and Hilary Matfess (2017). In Plain Sight: The Neglected Linkage between Brideprice and Violent Conflict, *International Security* 42 (1), 7-40.
- 61** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 62** Ibid.
- 63** Article 401 - « Commet le délit de vol et est puni de six mois à cinq ans d'emprisonnement, quiconque soustrait frauduleusement un choix qui ne lui appartient pas ».
- 64** Article 402 - « Il n'y a pas de vol par : a) des maris au préjudice de leurs femmes ; b) des femmes au préjudice de leurs maris ; c) un veuf ou une veuve quant aux choses qui avaient appartenu au conjoint décédé ; d) des enfants ou autres descendants au préjudice de leur père ou autres ascendants ; e) des pères ou mères ou autres ascendants au préjudice de leurs enfants ou autres descendants ; f) des alliés aux mêmes degrés, à condition que les soustractions soient commises pendant la durée du mariage et en

- dehors d'une période pendant laquelle les époux sont autorisés à vivre séparément ».
- 65** Art. 403 - « La peine est de cinq à dix ans d'emprisonnement si : a) le vol a été commis la nuit ; b) le vol a été commis en réunion de deux ou plusieurs personnes ; c) le vol a été commis avec escalade, effraction intérieure ou extérieure, dans un lieu habité ou servant à l'habitation ; d) le vol a été commis à l'aide d'un véhicule motorisé ; e) les coupables ou l'un d'eux ont pris le titre d'un fonctionnaire civil ou militaire ou se sont revêtus de l'uniforme ou du costume du fonctionnaire ou s'ils ont allégué un faux ordre de l'autorité civile ou militaire ou étaient porteurs d'un travestissement quelconque de nature à faire présumer un état ou une qualité qui n'est pas le leur ; f) le vol a été commis par un domestique ou employé, soit dans la maison de l'employeur, soit dans celle où il l'accompagnait ou par un ouvrier ou apprenti dans la maison, l'atelier, ou le magasin de son employeur, ou par un individu travaillant habituellement, à quelque titre que ce soit, dans le lieu où le vol a été commis ; g) un hôtelier, un transporteur ou un de leurs préposés ont volé des choses qui leur étaient confiées en cette qualité. La peine est de dix à quinze ans d'emprisonnement si : a) le vol a été commis avec deux ou plusieurs des circonstances énoncées à l'alinéa 1 ci-dessus ; b) les coupables ou l'un d'eux étaient porteurs d'une arme apparente ou cachée ; c) le vol a été commis avec violence ou menaces ; d) le vol a été commis à l'aide de fausses clefs. Lorsque les violences commises par l'auteur du vol auront occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours ou des blessures ou infirmités plus graves, la peine sera un emprisonnement de quinze à vingt ans. Lorsque les violences auront occasionné la mort même sans intention de la donner, la peine sera l'emprisonnement de vingt à trente ans.
- 66** Loi n° 001/PR/2017 du 8 mai 2017 portant Code pénal.
- 67** Article 417 – Ceux qui, sciemment, auront recelé des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit seront punis de six mois à cinq ans d'emprisonnement, et, en outre, d'une amende qui pourra être élevée jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés. Dans le cas où le fait qui a procuré les choses recélées constitue un crime, le receleur sera puni de la peine attachée par la loi au crime et aux circonstances du crime dont il aura eu connaissance au temps du recel.
- 68** Entretien avec un magistrat du tribunal de Dourbali, le 13/07/2024.
- 69** Ibid.
- 70** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province à N'Djamena, le 14/07/2024 ; discussion de groupe cible avec des négociants en bétail, à Dourbali, le 13/07/2024.
- 71** Ibid.
- 72** Carol Valade (2024). Civilian kidnappings in Chad: 'You can thank your friends, they're the ones who betrayed you', *Le Monde*, published on 15 July, 2024, https://www.lemonde.fr/en/le-monde-africa/article/2024/07/15/civilian-kidnapping-in-chad-you-can-thank-your-friends-they-re-the-ones-who-betrayed-you_6684375_124.html
- 73** Entretien avec un commandant militaire à Waza, le 19/07/2024.
- 74** Entretien avec un professeur d'études de sécurité à l'Université de Maroua, le 24/07/2024.

- 75** Ibid.
- 76** Entretien avec un ancien parlementaire à Maroua, le 24/07/2024.
- 77** Aboudrahyme Savadogo et Sidi Mohamed Sawadogo (2024). Poverty, Shared Prosperity, and Equity Update: Chad, International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099061224082092427/pdf/P17739518265fb07d184911d894572fd4bc.pdf>
- 78** World Bank (2021). Poverty & Equity Brief Cameroon Africa Western & Central, October 2021, https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/poverty/987B9C90-CB9F-4D93-AE8C-750588BF00QA/AM2021/Global_POVEQ_CMR.pdf
- 79** Entretien avec un officier subdivisionnaire, à Dourbali, le 13/07/2024.
- 80** Discussion de groupe cible avec des bouchers, à Bongor, le 16/07/2024.
- 81** Ibid.
- 82** Entretien avec un professeur à l'Université de Maroua, le 31/07/2024.
- 83** Ibid.
- 84** Discussion de groupe cible avec des bouchers, à Bongor, le 16/07/2024.
- 85** Entretien avec un professeur à l'Université de Maroua, le 31/07/2024.
- 86** Discussion de groupe cible avec des éleveurs pastoraux à Waza, le 19/07/2024.
- 87** Ibid.
- 88** Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) (2023). Cameroon Humanitarian Needs Overview 2023 (Mars 2023), <https://www.unocha.org/publications/report/cameroun/cameroun-humanitarian-needs-overview-2023-march-2023>
- 89** Oluwole Ojewale et Raoul Sumo Tayo (2024). Boko Haram rustles cattle for survival in Lake Chad Basin, <https://enactafrica.org/enact-observer/boko-haram-rustles-cattle-for-survival-in-lake-chad-basin>
- 90** Oluwole Ojewale (2024). The bandits' world: recruitment strategies, command structure and motivations for mass casualty attacks in northwest Nigeria. *Small Wars & Insurgencies*, 35(2), 228–255. <https://doi.org/10.1080/09592318.2024.2301713>
- 91** Moki Edwin Kindzeka (2020). Cameroon Separatists Turning to Cattle Rustling, Ranchers Say, https://www.voanews.com/a/africa_cameroun-separatists-turning-cattle-rustling-ranchers-say/6195657.html
- 92** Entretien avec un officier subdivisionnaire, à Dourbali, le 13/07/2024.
- 93** Entretien avec un magistrat et juge d'instruction au tribunal de Bongor, le 16/07/2024.
- 94** Discussion de groupe cible avec des bouchers, à Bongor, le 16/07/2024.
- 95** Ibid.
- 96** Entretien avec un chef traditionnel, à Waza, le 19/07/2024.
- 97** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province, à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 98** Entretiens avec un commissaire principal, à Yaoundé, le 03/07/2024.
- 99** Entretien avec un ancien parlementaire, à Maroua, le 24/07/2024.
- 100** Entretien avec un magistrat, à Dourbali, le 13/07/2024.
- 101** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province, à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 102** Entretien avec des bouchers, à Bongor, le 15/07/2024.
- 103** Entretien avec un magistrat et juge d'instruction au tribunal de Bongor, le 16/07/2024.
- 104** Entretien avec un professeur à l'Université de Maroua, le 31/07/2024.
- 105** Ibid.
- 106** Entretien avec un ancien commandant de théâtre militaire, à Yaoundé, le 01/07/2024.
- 107** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province, à N'Djamena, le 14/07/2024.
- 108** Hamman, Jumba Ahmadu et Jonathan S. Maiangwa (2020). Terrorism Financing: A Study of Boko Haram in Cattle Rustling in the Lake Chad Basin. *International Journal of Scientific Research in Educational Studies & Social Development* 4(1), July 2020.
- 109** Al Chukwuma Okoli (2019). Cows, Cash and Terror: How Cattle Rustling Proceeds Fuel Boko Haram Insurgency in Nigeria. *Africa Development/Afrique et Développement* 44(2), 53–76. <https://www.jstor.org/stable/26873429>
- 110** Hamman, Jumba Ahmadu (2019). Insight into the Dynamics and Menace of Cattle Rustling: A Case Study of Lake Chad Basin Area in Northern Nigeria, *World Journal of Social Science Research* 6(1), <https://doi.org/10.22158/wjssr.v6n1p18>
- 111** Entretien avec un éleveur de bétail qui a été récemment victime de vol, à Kolofata, le 21/07/2024.
- 112** Entretien avec un éleveur qui a été récemment victime de vol, à Kolofata, le 21/07/2024.
- 113** Entretien avec un chef à Waza Bakir qui est responsable de l'association des éleveurs, le 19/07/2024.
- 114** ENACT (2023). Africa Organised Crime Index 2023. <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/uploads/pages/1708078753063-2023-11-24-oci-africa-final.pdf>
- 115** Entretien avec le commissaire principal, à Yaoundé, le 03/07/2024.
- 116** Entretien avec un ancien ministre et ancien gouverneur de province, à Ndjamena, le 14/07/2024.
- 117** Freedom Chukwudi Onuoha, Andrew E. Yaw Tchie et Mariana Llorens Zabala (2023). A quest to win the hearts and minds: Assessing the Effectiveness of the Multinational Joint Task Force. Norwegian Institute of International Affairs, https://trainingforpeace.org/wp-content/uploads/EPON_MNJTF.pdf

ENACT développe les connaissances et les compétences en vue d'améliorer la réponse de l'Afrique à la criminalité organisée transnationale

Visitez notre site Web www.enactafrica.org, pour consulter les dernières analyses, informations et nouvelles



Étape 1 Allez à www.enactafrica.org

Étape 2 Allez en bas à droite de la page d'accueil d'ENACT et saisissez les détails de votre abonnement



Renforcer la lutte contre le crime
organisé transnational en Afrique



Ce projet est financé
par l'Union européenne

À propos des auteurs

Le Dr Oluwole Ojewale occupe le poste de coordinateur ENACT de l'Observatoire régional du crime organisé pour l'Afrique centrale à l'Institut d'études de sécurité (ISS) de Dakar, au Sénégal. Ses intérêts de recherche portent sur la criminalité organisée transnationale, la gouvernance urbaine, la sécurité, les conflits et la résilience en Afrique. À diverses reprises, il a réalisé des études et des missions auprès de parties prenantes au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Sénégal.

Le Dr Raoul Sumo Tayo est chercheur principal au sein du programme ENACT, basé à Yaoundé, au Cameroun. Avant de rejoindre l'ISS, il a travaillé pour le projet de recherche Small Arms Surveys (SAS), le Center for Peace, Security and Integration Studies, l'Université de Maroua et le Centre for Strategic Studies and Innovations. Ses recherches portent sur les frontières, la contre-insurrection, le vigilantisme et les menaces criminelles contemporaines.

À propos d'ENACT

Le projet ENACT développe les connaissances et les compétences en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à faire face à la criminalité organisée transnationale. ENACT analyse la façon dont la criminalité organisée influe sur la stabilité, la gouvernance, l'état de droit et le développement en Afrique et œuvre à atténuer ses effets. ENACT est mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, conjointement avec la *Global Initiative against Transnational Organized Crime*.

Remerciements

ENACT est financé par l'Union européenne (UE). Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'UE.



Image de couverture : Oluwole Ojewale, ISS

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les opinions ou la position de l'Union européenne ou des partenaires d'ENACT. Les auteurs contribuent aux publications d'ENACT à titre personnel.

© 2025, ENACT. Les droits d'auteur sur la totalité du volume appartiennent à ENACT, à ses partenaires, à l'UE et à son auteur, et aucune partie ne peut être reproduite en tout ou partie sans le consentement exprès, par écrit, de l'auteur et des partenaires d'ENACT.